

Envoyé en préfecture le 15/12/2021

Reçu en préfecture le 15/12/2021

Affiché le



ID : 063-256300146-20211211-2021121100-DE

PROCES-VERBAL COMITÉ SYNDICAL

16 OCTOBRE 2021

PRÉSENTS 16 OCTOBRE 2021

Mesdames et Messieurs les délégués présents :

Titulaires :

DEMAY André, JAHARD Laurent, MARTINEZ Gérard, NORE Michel, FRITEYRE Lilian, RAYNAUD Jérôme, DUCOING Guy, HAUTEVEILLE Cyril, DUMAS Daniel, PRADIER Alain, AMBLARD Patrick, MEALLET Roger Jean, PINTE Emmanuel, FANJUL José, DOMINGO Marcel, ROBIN Christian, SAVY Philippe, VALLEIX Philippe, RAYNAUD Dominique, DUTEMPS Joseph, GOUTTEBEL Sébastien, FRUCHART Jean-Luc, MASSON Adrien, MELIS Christian, GROSSHANS Michel, MERCERON Jean-Luc, MARQUES Antonio, BOULLOT Bruno, LEOTY Daniel, JARLIER Dominique, COMPTE Serge, DUDYSK Philippe, GUILLAUME Stéphane, BARGEON Marcel, PERCHE Serge, DEVERNOIX Marc-Antoine, DEROSSIS David (au titre du SIE Thiers), PERROT Guillaume, DEBARBIERIE Christian, COUPAT Sylvie, LHERMET Florence, TOURNOLIAS Vincent, BONNET Grégory, DUPOUÉ Yannick, GUÉLON René, JÉROME Christian, MAS Gilles, CHANSARD Gérard, DEROSSIS David (au titre de Thiers Dore et Montagne), MALAYRAT Jean-Pierre (au titre du Secteur Eclairage Urbain), VATIN Thierry, LECHEVALLIER Christine, DURANTIN Christian, VILLEBRUN Bernard, OLIVAIN Thierry, PICARD Anne-Marie, MARIE David, CHABRILLAT Rémi, BONNET Nicolas, KHATCHADOURIAN-TYECHEER Claudine, SABATIER Pierre, BRUN Evelyne, BARRASSON Bernard, RAYNAL Roger, PONTRUCHER Bruno, RAZAVET Jean-François, GABRILLARGUES Camille, BANNIER Dominique, BOISNAULT Christian, MACIAN Aurélio, BAULAND Gisèle, SANCHEZ Nicolas, LARDANS Jacques, CHAUVET Jean-Louis, JOURDY Isabelle, MALAYRAT Jean-Pierre (au titre de Clermont-Auvergne-Métropole), VIAL Christophe

Suppléants ayant pouvoir :

AUDET Cécile, BOSTVIRONNOIS Maryse, BOULON Lionel, CROS Jean-Claude, DONNET Anne-Marie, IZARD Bruno, LAMOUREUX Jean-François, PELISSIER Patrick, PEYRARD Nicolas, RABANY Anne, VIGIGNOL Yannick, ZIMNIAK Didier

Pouvoirs :

LEON Bernard à PINTE Emmanuel, BESSEYRE Fabien à FANJUL José, COUDUN Laurent à GUILLAUME Stéphane, WATERLOT Philippe à MEALLET Roger Jean, COMBES Didier à MASSON Adrien, DAUPHIN Serge à PERCHE Serge, METZGER Pierre à DEBARBIERIE Christian, DURAND Jean-Paul à GUELON René, GAUMY Francis à LECHEVALLIER Christine, EGLI Eric à PICARD Anne-Marie

Secrétaire de séance : Evelyne BRUN

L'an deux-mille-vingt et un, le seize octobre à neuf heures et trente minutes en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme - Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz, dûment convoqué, s'est réuni salle de l'Astragale - rue de l'Astragale à COURNON D'Auvergne (63), sous la présidence de Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président.

Date de la convocation le 04 octobre 2021

Sébastien GOUTTEBEL : Bonjour Mesdames et Messieurs. Je vous remercie d'avoir pris de votre temps pour venir ce matin. Effectivement, il est important, grâce aux différents messages de rappel, d'avoir le quorum et un temps d'échange en présentiel car ce temps d'échange est

important et je souhaite pouvoir remettre en place, pour ceux qui sont loin, partager un moment autour d'un repas à l'issue des comités

Je voudrais refaire un point sur l'organisation : on va mettre en place des relances par SMS pour que les délégués titulaires puissent avertir leur suppléant en cas d'empêchement et nous allons également retravailler avec les suppléants, afin qu'ils soient au courant des dates des comités syndicaux.

00. Procès-Verbal CS 24 juin 2021

Monsieur le Président soumet à l'approbation du comité syndical le procès-verbal du 24 juin 2021.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide de prendre acte du procès-verbal du 24 juin 2021.

Les opérations de vote se sont déroulées de la manière suivante :

Nombre de membres en exercice : 140
 Nombre de délégués présents : 89
 Nombre de pouvoirs : 10

Pour : 87 Contre : 1 Abstention : 11

0.0. Information Plan France Relance

Le plan présenté par le Gouvernement le 3 septembre et par le Préfet de Région le 30 septembre 2020 s'articule autour de 3 axes :

- ❖ Axe 1 : transition écologique : 30 Md €
- ❖ Axe 2 : compétitivité : 34 Md €
- ❖ Axe 3 : relance sociale et territoriale : 36 Md €

Le 26 octobre 2020 et le 13 janvier 2021 le TE63-SIEG a participé aux appels à projet de l'axe 1 sur le thème **Infrastructures et Mobilités Vertes** en proposant des actions sur les mesures pilotées au niveau départemental par la sous-préfecture de Riom et la DREAL. Le 7 avril 2021, TE63-SIEG a complété ses demandes dans ce Plan de Relance par un dossier déposé auprès de l'Agence National du Sport.

1. Etat des demandes faites

Axe	Thème	Mesure nationale	Dotation nationale	Pilote National	Pilote 63	Travaux proposés par le SIEG-TE63	Montant des Travaux (HT)	Montant de l'aide demandée
Transition écologique	Infrastructures et Mobilités Vertes	Accélération de travaux sur les infrastructures de transport - Accélérer les travaux, attendus par les citoyens, nécessaires pour améliorer l'efficacité des réseaux et contribuant à la desserte ou au désenclavement des territoires (bornes de recharge, report modal...)	550 M€		Sous-Préfecture de Riom et DREAL	Déploiement de bornes RVE à courant continu et courant alternatif dans le cadre de notre schéma d'ingénierie bâti en 2017	2,08 M€	1,67 M€
		Renforcement de la résilience des réseaux électriques	50 M€	CAS FACÉ	Sous-Préfecture de Riom et Préfecture	Déploiement de bornes RVE à courant continu et	0,70 M€	0,56 M€

		- Augmenter les investissements dans le réseau de distribution, spécifiquement en zone rurale en améliorant sa résilience et en développant les investissements en faveur de la transition énergétique.				COU ant alternatif dans le notre schéma d'ingénierie bâti en 2017		
				CAS FACÉ	Sous-Préfecture de Riom et Préfecture	Sécurisation de réseau basse tension et haute tension dans le cadre du sous-programme « intempéries »	0,81 M€ Révisé : 1,31 M€ Ou 0.67 M€	0,65 M€ Révisé : 1,05 M€ Ou 0,53 M€
				CAS FACÉ	Sous-Préfecture de Riom et Préfecture	Sécurisation des fils nus dans le cadre du sous-programme « sécurisation des fils nus »	0,70 M€	0,56 M€
SOUS-TOTAL (maximum)							4,79 M€	3,84 M€
Axe	Thème	Mesure nationale	Dotation nationale	Pilote National	Pilote 63	Travaux proposés par le SIEG-TE63	Montant des Travaux (HT)	Montant de l'aide demandée
Transition écologique	Rénovation Énergétique	Rénovation énergétique des bâtiments publics	550 M€		Sous-Préfecture de Riom et DREAL	Modernisation du parc d'éclairage public des collectivités du département	12,11 M€	5,82 M€
		Actions à gain rapide présentant un fort retour sur investissement et travaux de rénovation énergétique relevant du renouvellement des systèmes.	50 M€ (?)	Agence Nationale du Sport	SDJES63	Rénovation des éclairages sportifs des collectivités du Puy-de-Dôme	3,48 M€	2,32 M€
SOUS-TOTAL							15,59M€	8,14 M€
TOTAL (maximum)							20,38 M€	11,98 M€

2. Avancement des demandes

Axe	Thème	Travaux proposés par le SIEG-TE63	Pilote de la mesure	Montant des Travaux (HT)	Montant de l'aide demandée	Situation
Transition écologique	Infrastructures et Mobilités Vertes	Déploiement de bornes RVE à courant continu et courant alternatif dans le cadre de notre schéma d'ingénierie bâti en 2017	DREAL AuRA	2,08 M€	1,67 M€	Sans retour à ce jour. Relances DREAL et Sous-Préfecture RIOM faites début juin.
		Déploiement de bornes RVE à courant continu et courant alternatif dans le cadre de notre schéma d'ingénierie bâti en 2017	CAS FACE	0,70 M€	0,56 M€	Subvention : 562 053 € Notification du 10 août 2021
			CAS FACE	1,31 M€	1,00 M€	Subvention : 1 000 000 €

	Sécurisation de réseau basse tension et haute tension dans le cadre du sous-programme « intempéries »				
	Sécurisation des fils nus dans le cadre du sous-programme « sécurisation des fils nus	CAS FACE	0,70 M€	0,56 M€	Notre programme n'a pas été retenu

Axe	Thème	Travaux proposés par le SIEG-TE63	Pilote de la mesure	Montant des Travaux (HT)	Montant de l'aide demandée	Situation
Transition écologique	Rénovation Energétique	Modernisation du parc d'éclairage public des collectivités du département	DREAL AuRA (?) Pref. 63	12,11 M€	5,82 M€	Action hors plan de relance actuellement, mais pour laquelle la FNCCR a soumis une proposition aux ministères concernés Hors plan de relance, action qui pourrait faire partie des CPER et des CRTE. Préfecture du Puy-de-Dôme saisie à ce sujet en avril et multiples relances faites depuis. TE63 a écrit au EPCI à FP dans le cadre des CRTE
		Rénovation des éclairages sportifs des collectivités du Puy-de-Dôme	SDJES63	2,90 M€	1,00 M€	Subvention : 1 M€ Notification du 8 juillet 2021

3. Bilan

Aides obtenues

- ⇒ 1 notification « intempéries » du FACE pour 1,00 M€ d'aides à 80% soit 1,50 M€ TTC de travaux à réaliser
- ⇒ 1 notification « Transition Energétique » du FACE pour 0,56 M€ d'aides à 80% soit 0,84 M€ TTC de travaux à réaliser
- ⇒ 1 notification de l'ANS pour 1,00 M€ d'aides à 34,5% soit 3,48 M€ TTC de travaux à réaliser

Sans avis ou en cours d'instruction sans éléments d'appréciation

- ⇒ 2 actions pour 14,19 M € TTC de travaux et 7,49 M€ de subventions demandées.

Avis défavorable ou action refusée

- ⇒ 1 action « Sécurisation » refusée auprès du FACE pour 0,7 M€ TTC de travaux

Sébastien GOUTTEBEL : On va directement aller au bilan. On a eu d'aides à 80% soit 1.5 M€ TTC de travaux à réaliser, ce qui n'est pas des secteurs notamment en zone de montagne où il y a des bois.

Sur la transition énergétique, dans ce cas ce sont les bornes de recharges pour véhicules électriques. On a candidaté sur deux volets, je vais vous réexpliquer même si pour certains c'est de la redite car nous sortons des réunions de secteur. On a obtenu 560 000 € dans le cadre du FACE sur les secteurs dits ruraux, où vont s'implanter dans notre schéma de déploiement, les bornes de recharge.

On a eu une notification de l'Agence Nationale du Sport pour 1M€ d'aide sur 3.48 M€ de travaux. On a fait à peu près une soixantaine de dossiers pour une quarantaine de communes souhaitant renouveler les éclairages des terrains de sports et des gymnases. La répartition est de 50/50 entre les communes et le syndicat, ce qui veut dire que pour les communes qui avaient engagé les démarches, il y aura 17% de facture en moins à payer, ce qui est loin d'être neutre.

Sans avis ou en cours d'instruction, il y a 2 actions pour le volet éclairage public et borne de recharge électrique et un avis défavorable pour la sécurisation refusée auprès du FACE pour 0.7M€ TTC de travaux.

Revenir sur les bornes de recharge électrique : on a toujours une attente de subvention d'à peu près 1.6 M€ pour le reste du département, le secteur qui n'était pas rural et urbain puisque vous savez que l'on veut faire évoluer le modèle pour passer en alternatif et continu sur toutes les bornes. Il y a un an, puisque c'était le 25 octobre 2020, on avait vu une mesure du plan de relance à 550 M€ d'aide dans lequel il y avait effectivement les bornes de recharges pour véhicules électriques. A ce jour, on a relancé tout ce qui pouvait être relancé, du préfet de région, puisque c'est à lui qu'on avait écrit au départ et en recommandé, on a relancé tout le monde en passant par le secrétaire d'état à la ruralité. Dernièrement, il y a une dame qui a été nommée à la préfecture, Madame MORSELLE, qui est chargée du suivi du plan de relance. Elle a découvert quelque chose de « pourri » mais pas de notre côté, ou il a été dit à Sébastien PICOT la semaine dernière qu'ils ne retrouvaient pas notre dossier. On l'a envoyé à une vingtaine de personnes, sans compter les relances.

Derrière tout cela, cette dame je l'ai eu au téléphone. Elle me dit que peut-être la mesure n'existe plus, ou n'existe pas mais au bout d'un an ce serait bien de le dire. Elle a dit à Sébastien PICOT qu'on aurait bientôt une réponse du FACE, mais nous, nous n'avons pas écrit au FACE mais au préfet de région et en disant que soit disant notre dossier ne correspondait pas, que ce n'était pas pour nous, qu'on avait mal compris. J'ai demandé une réponse des services de l'Etat et non du FACE. Voilà où nous en sommes aujourd'hui et je ne pense pas que l'on se soit trompé en faisant le dossier.

Sébastien PICOT : j'ai deux compléments d'information : le FACE va relancer un appel à projet pour 18 M€ national, réponse à donner pour le 15 novembre. On va pouvoir retrouver dans cet appel à projet des optimisations des systèmes d'éclairage, hors la rénovation de l'éclairage public lui-même, ce qu'il faut comprendre c'est l'intérieur des armoires qui permettent de commander l'éclairage public. On peut mettre des dispositifs pour optimiser le fonctionnement de l'éclairage public, des modules de télégestion, par exemple des modules de commandes et programmation à distance. On va donc essayer de faire valoir cette action-là notamment pour remplacer toute une série d'horloge astronomique qu'on a utilisée dans les années 90 et qui commencent vraiment à être obsolètes. On a identifié près de 2M€ de travaux bruts à réaliser. On va essayer d'écarter notre programme de travaux bruts et d'essayer de présenter quelque chose de plus raisonnable mais avec une ambition assez forte sur le sujet.

Je reviens sur la discussion avec les services de l'Etat sur les bornes de recharges pour les véhicules électriques, moi je trouve qu'ils nous ont mis dans une situation extrêmement désagréable, c'est-à-dire qu'on a temporisé pendant un an notre déploiement pour se voir dire à la fin, et encore il fallait insister, qu'on aurait peut-être pas un écrit en terme de réponse de la part du préfet. Alors, que depuis le début, les pilotes proposés pour cette action au niveau du département, c'est la sous-préfecture de Riom et la DREAL Auvergne Rhône Alpes.

Je l'ai dit oralement à Madame MORSELLE, elle n'y est pour rien, elle s'est démenée pour nous trouver un interlocuteur, une solution et une réponse. La réponse elle ne nous satisfait pas parce qu'on n'obtient pas à priori mais c'est plus sur la forme où c'est vraiment gênant.



Sébastien GOUTTEBEL : Merci pour les compléments d'information, ça, quand vous voyez les sommes, vous vous doutez bien et je l'ai déjà dit, que ce sont des piles de dossiers énormes qu'il faut remplir en temps et en heure et vous voyez bien, à la taille de vos communes, quand il faut faire le moindre dossier de subvention. C'est l'occasion aussi de remercier tous les collaborateurs et les entreprises qui travaillent pour nous d'avoir pu nous avoir fait les études en temps et en heure pour pouvoir déposer les dossiers puisqu'à chaque fois c'était des délais à 15 jours voir 1 mois maximum.

Sébastien PICOT : juste peut-être une dernière intervention sur les dossiers de l'Agence Nationale du Sport, les services d'Ibrahim KARABULUT ont dû vous relancer, certaines communes au niveau des délibérations pour engager les travaux sur ces terrains de sports. J'ai notamment quelques communes de la métropole clermontoise en tête sur lesquelles il y avait un certain nombre d'opération, je pense qu'on aura, avant 5 ou 10 ans, aucune opération de cette ampleur-là à venir en terme de rénovation énergétique des éclairages. Alors je sais que c'est peut-être compliqué pour vous de les inscrire dans le budget à certains moments. Sachez que les travaux, si on les lance d'ici cette fin d'année, on les réalisera plutôt en 2022 et potentiellement cela veut dire des titres de recettes à recevoir par le syndicat pour le tiers restant à payer que sur le deuxième semestre 2022 voir peut être au plus tard le 1^{er} semestre 2023 au moment du solde des dossiers. Donc, n'hésitez pas à revenir vers Ibrahim KARABULUT et ses services pour valider les opérations afin que l'on puisse lancer les bons de commande. Si jamais malgré tout, cela n'est pas possible, on ne pourra pas substituer un autre terrain de sport ou un autre équipement gymnase à l'intérieur de ce programme-là, parce que la liste des 62 équipements sportifs a été arrêté avec le service jeunesse et sport du Puy-de-Dôme et donc au lieu d'avoir 1 M€ d'aide pour 62 équipements et bien on écrêtera en fonction du montant de travaux réalisés.

Sébastien GOUTTEBEL : Pour compléter effectivement ce que dit Sébastien, on a toujours la possibilité de regarder au niveau finances, comment TE63 peut faire un étalement dans l'intérêt des communes. Pour l'avoir vécu sur ma commune, j'avais l'éclairage du château qui représentait 120 000 €. Au lieu de les payer en une fois, je l'ai fait en 4 fois sur la même année, mais quand on a des communes avec des budgets plus serrés, ça peut passer tous les trimestres qu'une fois 120 000. Donc il n'y pas de raison pour en avoir bénéficié quand c'était le moment, que d'autres communes ne puissent pas y avoir droit également, avec la validation du trésor public.

Stéphane tu nous parles de la décision modificative n°2 s'il te plaît ?

01. Décision modificative 2 - DM21 -2021

Stéphane GUILLAUME : Donc la présente décision modificative s'établit à 1 302 000 € répartis pour :

- + 902 000,00 € en section de fonctionnement
- + 400 000,00 € en section d'investissement

Il y a plusieurs parties là-dedans : la partie Autorisations de Programmes qui est modifiée à hauteur de 5 540 000 € par rapport à ce qui avait été initialement voté mais en crédit de paiement, avec les jeux d'équilibre, et les sommes prises sur des chapitres reportés sur d'autres, on arrive seulement à 400 000 € de crédits de paiement. Donc on a augmenté les autorisations de programmes pour permettre la réalisation des travaux mais en termes de crédits de paiements, ce qui sera effectivement réalisé en 2021, le montant est limité à 400 000 € en section d'investissement.

Il faut noter que la phrase disant qu'il y a un virement de la section de fonctionnement n'est pas bonne, on a modifié plusieurs fois la DM et il ne faut pas tenir compte de cette phrase car elle s'équilibre en dépenses et en recettes. C'est une précision que je tenais à apporter.

SECTION D'INVESTISSEMENT

1 - AUTORISATIONS DE PROGRAMMES

Lors de la réunion du 04 février 2021, les membres du Comité syndical ont arrêté les Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP) pour l'exercice 2021.

Compte tenu de l'avancement des dépenses pour travaux en 2021, il convient d'apporter les révisions suivantes aux AP votées, détaillées en pages 18 et 19 du document budgétaire :

Objet et année programme de l'AP	Montant Voté	Révisions AP à DM 2 2021	Total cumulé AP A DM2
Electrification Rurale 2021	14 470 000,00	1 690 000,00	16 160 000,00
Eclairage Public 2021	11 150 000,00	3 050 000,00	14 200 000,00
IRVE 2021	1 450 000,00	0,00	1 450 000,00
Entretien EP	4 700 000,00	800 000,00	5 500 000,00
Entretien EMS	80 000,00	0,00	80 000,00
Entretien EMS 2020	50 000,00	5 000,00	55 000,00
Electrification Rurale 2020	16 200 000,00	-5 000,00	16 195 000,00
TOTAL ER + EP + ENT		5 540 000,00	

2 - CREDITS DE PAIEMENT

La section d'investissement s'équilibre en Crédits de Paiement, de la manière suivante :

	Rappel Voté BP 2021+DM1	Proposition DM2 2021	TOTAL
Mouvements réels	54 633 472,81	400 000,00	55 033 472,81
Mouvements d'ordre	2 350 000,00		2 350 000,00
Résultat reporté	7 746 051,08		7 746 051,08
Total DEPENSES	64 729 523,89	400 000,00	65 129 523,89

Mouvements réels	55 284 663,72	400 000,00	55 684 663,72
Mouvements d'ordre	9 444 860,17		9 444 860,17
Total RECETTES	64 729 523,89	400 000,00	65 129 523,89

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles augmentent de 400 000 € compensées par un virement de la section de fonctionnement.

Stéphane GUILLAUME : en section de fonctionnement donc, l'équilibre se trouve à 902 000 € en recettes sur des recettes nouvelles qui nous permettent d'ajuster le programme, notamment sur le chapitre 11 à hauteur de 901 500 €. Donc là aussi c'est équilibré, ce qui fait que toutes prévisions cumulées, le budget 2021 s'établit à ce jour à 81 129 259,02 €, dont 65 129 523,89 € en section d'investissement et 15 999 735,13 € en section de fonctionnement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre de la manière suivante :

	Rappel Voté BP 2021+DM1	Proposition DM2 2021	TOTAL
Mouvements réels	8 002 874,96	902 000,00	8 904 874,96
Mouvements d'ordre	7 094 860,17		7 094 860,17
Résultat reporté			
Total DEPENSES	15 097 735,13	902 000,00	15 999 735,13
Mouvements réels	14 985 100,00	902 000,00	15 887 100,00
Résultat reporté	112 635,13		112 635,13
Total RECETTES	15 097 735,13	902 000,00	15 999 735,13

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement sont les suivantes :

- + 900 500 € au chapitre 011 (charges à caractère général)
- + 1 500 € au chapitre 012 (charges de personnels)

Sébastien GOUTTEBEL : Ce travail qui a été effectué par Stéphane avec Joëlle PIGNOT notre collaboratrice nous permet d'ajuster au plus juste effectivement nos dépenses réelles, ce qui évite de plomber les budgets de façon artificielle aussi et c'est un bon travail de fond.

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte la décision modificative telle que présentée.

Les opérations de vote se sont déroulées de la manière suivante :

Nombre de membres en exercice : 140
 Nombre de délégués présents : 89
 Nombre de pouvoirs : 10

Pour : 96 Contre : 2 Abstention : 1

Sébastien GOUTTEBEL : Merci pour votre confiance et pour le travail qu'a fait Stéphane avec Joëlle.

Pour les nouveaux et pour les suppléants qui sont venus, nous allons nous représenter. Vous rappelez que nous avons un bureau à 30 personnes. Volontairement j'avais proposé que l'on passe de 20 à 30 car beaucoup de personnes avaient envie de rejoindre le bureau et s'investir, ce qui pourra être confirmé par exemple par le groupe de travail énergies renouvelables qui a eu une forte mobilisation c'est-à-dire une quinzaine d'élus qui se sont mobilisés depuis le début.

02. Avenant n° 1 à la convention de mandat 2021 SEMELEC63

Envoyé en préfecture le 15/12/2021

Reçu en préfecture le 15/12/2021

Affiché le **TE63-SIEG -**



ID : 063-256300146-20211211-2021121100-DE

Sébastien GOUTTEBEL : Vous avez vu et ce qu'a présenté Stéphane, c'est que derrière, si l'on augmente les travaux, notre mandataire qui est SEMELEC 63, qui est la force armée de l'ingénierie et du suivi des chantiers et montage des dossiers, et bien il faut intégrer tous les travaux que vous venez de voter avant, auprès de notre mandataire SEMELEC 63 pour qu'il puisse se charger de cela. Tout vous est présenté dans les tableaux ci-dessous.

AVENANT 1 A LA CONVENTION DE MANDAT 2021

TE63-SIEG / SEMELEC 63

Conclue le 4 février 2021

Le Président donne lecture du projet d'avenant à la convention de mandat 2021 conclue le 4 février 2021 entre le territoire d'énergie Puy-de-Dôme - SIEG, entité adjudicatrice, et SEMELEC 63, entreprise liée au Syndicat, au sens des articles L. 2511-7 et L2511-8 du Code de la commande publique.

Cet avenant prévoit la modification de l'article 2.1.2 - Programmes et enveloppe financière prévisionnelle, telle que résumée ci-dessous :

Programme	Montant de la convention initiale 2021	Montant suite à Avenant N° 1	Montant de l'Avenant n° 1	Variation
ER - Electrification Rurale	14 470 000 €	16 160 000 €	+ 1 690 000 €	+ 12 %
EP - Eclairage Public	11 150 000 €	14 200 000 €	+ 3 050 000 €	+ 27 %
ENTEP - Entretien Eclairage Public	4 700 000 €	5 500 000 €	+ 800 000 €	+ 17 %
IRVE - Travaux Investissement	1 450 000 €	1 450 000 €		
IRVE - Maintenance & Exploitation	80 000 €	80 000 €		
Montant total	31 850 000 €	37 390 000 €	+ 5 540 000 €	+ 17,4 %

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- De valider le projet d'avenant à la convention de mandat 2021 qui leur a été remis et figure en annexe de cette délibération,
- D'autoriser le Président du TE63-SIEG à signer cet avenant.

Les opérations de vote se sont déroulées de la manière suivante :

Nombre de membres en exercice : 140
Nombre de délégués présents : 89
Nombre de pouvoirs : 10

Pour : 91 Contre : 3 Abstention : 5

Sébastien GOUTTEBEL : Merci pour votre confiance sur l'intégration de ces travaux

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MANDAT 2021

Conclue le 4 février 2021

Envoyé en préfecture le 15/12/2021

Reçu en préfecture le 15/12/2021

Affiché le

ID : 063-256300146-20211211-2021121100-DE



Entre :

Le territoire d'énergie Puy-de-Dôme (SIEG), représenté par Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, agissant en qualité de Président, dûment autorisé par délibération du Comité du Syndicat du 26 septembre 2020,

Et :

La Société d'Economie Mixte d'Electrification (SEMELEC 63), représentée par Monsieur Sébastien PICOT, agissant en qualité de Directeur Général Délégué, dûment autorisé aux fins des présentes,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Modification de l'article 2.1.2 - Programmes et enveloppe financière prévisionnelle -

En raison des accords de subvention obtenus sur les actions proposées par le TE63-SIEG dans le cadre du Plan France Relance et de l'avancement de certains programmes de travaux (Entretien EP notamment), le Syndicat demande à la Société mandataire, qui accepte, de faire réaliser au nom et pour le compte du Syndicat et sous son contrôle, les travaux du programme 2021, pour un montant global de 37 390 000€ TTC, prévu au Budget du Syndicat pour :

Programme	Montant de la convention initiale 2021	Montant suite à Avenant N° 1	Montant de l'Avenant n° 1	Variation
ER - Electrification Rurale	14 470 000 €	16 160 000 €	+ 1 690 000 €	+ 12 %
EP - Eclairage Public	11 150 000 €	14 200 000 €	+ 3 050 000 €	+ 27 %
ENTEP - Entretien Eclairage Public	4 700 000 €	5 500 000 €	+ 800 000 €	+ 17 %
IRVE - Travaux Investissement	1 450 000 €	1 450 000 €		
IRVE - Maintenance & Exploitation	80 000 €	80 000 €		
Montant total	31 850 000 €	37 390 000 €	+ 5 540 000 €	+ 17,4 %

La Société mandataire fera toutes diligences pour respecter le programme et l'enveloppe financière et les faire respecter par ses co-contractants.

Les autres clauses de la convention de mandat 2021, conclue le 4 février 2021 demeurent inchangées.

Fait à Cournon-d'Auvergne, le 16 octobre 2021

Le Président du Syndicat

Le Directeur Général Délégué



de SEMELEC 63

Sébastien PICOT

Sébastien GOUTTEBEL

03- IRVE - Evolution technologique et modifications financières au 1^{er} janvier 2022

Envoyé en préfecture le 15/12/2021

Reçu en préfecture le 15/12/2021

Affiché le

des conditions



ID : 063-256300146-20211211-2021121100-DE

Sébastien GOUTTEBEL : On va vous refaire maintenant et j'ai commencé d'en parler tout à l'heure dans le cadre du plan de relance, des bornes de recharge pour véhicules électriques. Vous avez effectivement dans le dossier l'évolution du matériel. Vous avez l'évolution de ce qui a pu être implanté sur l'agglo pays d'Issoire, sur Saint-Genès-Champanelle et Volvic. Avec l'évolution technologique de ce que l'on souhaite faire, c'est-à-dire intégrer justement de l'alternatif et du continu. Sur le volet financier, l'ancienne borne coûtait 5 600 € HT et la nouvelle un peu moins de 20 000 €. Donc l'évolution technologique qui tient compte, et cela a été l'objet de discussions au sein du bureau, c'est de se dire de déployer la technologie la plus avancée du moment mais du coup, cela nous reconduit à revoir tout le montage financier parce qu'il faut bien que l'on arrive à signer des bons de commande, notamment en vue de la subvention que l'on a obtenue de 562 000 € du cas FACE pour les bornes mises en place en milieu rural. Donc c'est vrai que l'on a beaucoup travaillé sur ce volet-là, l'augmentation du budget c'est autour de 2 M€, ce qui n'est pas rien. Vous rappeler que précédemment, hors Agglo Pays d'Issoire car ils avaient des financements dédiés dans le cas du TEPCV dont ils avaient été lauréats, le coût est de 55 € par commune pour le déploiement des bornes de recharge à l'échelle du département et 7 centimes par habitants. Tout ce travail d'équilibre budgétaire, puisqu'on a intégré dans le nouveau budget les 562 000 du FACE, les 115 000 € de la région AURA et on candidate aussi sur ADVENIR mais qui ont des délais contraints c'est-à-dire que l'on a 6 mois pour réaliser les travaux. Donc Sébastien PICOT a fait une intervention en expliquant que l'on était bien en train de candidater mais que ces délais-là posaient problème étant donné que les délais de livraison des nouvelles bornes étaient de 14 semaines. Sur la proposition qui est faite aujourd'hui, on a 6 bornes rapides à poser, 22 bornes normales à faire évoluer et 68 nouvelles bornes (nouvelle génération) à implanter. Le budget total c'est 3,5 M€ et sur le tableau des recettes la liste des subventions. L'évolution, par rapport à ce qui a été précédemment dit et délibéré au syndicat, c'est que l'on maintient les 55€ de part forfaitaire par commune puisqu'on est bien dans un schéma départemental et qu'au lieu des 7 centimes par habitant, on passe à 9 centimes.

On rajoute 2 centimes par habitant et par commune, ce qui normalement ne doit pas défrayer la chronique et je pense que toutes les communes sont en capacité à financer les 2 centimes par habitant d'évolution. Maintenant il faut que l'on agisse et tous les membres du bureau qui sont dans l'assistance et cela fait presque maintenant un an que pendant toutes les assemblées, réunion de bureau, vous m'entendez parler du plan de relance et que cela n'avance pas, que l'on a pas de retour sur notre dossier et que les communes tapent à la porte. Ce qui me navre c'est que les implantations techniques ont été faites dans les communes, ont été validées par les conseils municipaux et par le syndicat d'un point de vue technique et que nous sommes bloqués. C'est ce qui nous conduit, le bureau du syndicat, à vous faire cette proposition-là d'évolution financière, si l'on veut, dès le lendemain de la réunion, les vingtaines qui sont en territoire rural qui correspondent au 565 000 € du FACE et qui nous laisse encore quelques jours pour trouver des subventions dans le cadre du plan France Relance.

Vous vous doutez bien que si derrière cela on avait une bonne nouvelle, on reviendrait vers vous pour ajuster les plans de financement à la baisse. On ne va pas faire de la trésorerie sur le dos des communes.

Je vous ai résumé l'action de façon très synthétique : on ne change pas la part fixe, on reste à 55 € par commune mais on passe de 7 à 9 centimes par habitant et par commune. Vous trouverez tout le détail dans le document joint.

Est-ce que cela appelle des questions ?

Nicolas SANCHEZ : j'ai une question qui porte sur la puissance des bornes installées. On avait du 25 KWH en continu, on est en dessous de ce qui peut se faire dans d'autres régions, notamment la nouvelle aquitaine par où je passe où on est à 43 minimum. On parle de nouvelles technologies mais 25 ce n'est pas très raccord avec l'aire du temps.

Sébastien GOUTTEBEL : En fait nous l'évolution technologique c'était de passer d'alternatif à continu et de ne pas travailler sur la puissance. C'était ça le choix technique du moment.

Nicolas SANCHEZ : D'accord, parce que l'intérêt du courant continu est beaucoup plus rapide et ne pas rester 4 heures derrière sa borne. Donc avec 25 c'est bien mais ce n'est pas top.

Sébastien GOUTTEBEL : le 1^{er} schéma, cela va me permettre de parler un peu d'avenir, cela reste le 1^{er} schéma et les études qui avaient été conduites en 2017, donc vous voyez que l'on aurait dû déployer en 2020, pour dire clairement les choses, avec l'ancienne technologie. Donc là ça a été un souhait de passer à la nouvelle, de faire alternatif et continu et le souhait initial de ce 1^{er} schéma de déploiement à l'échelle du département c'était de sécuriser le déplacement, c'est-à-dire on part du Sancy, on veut aller à Ambert, il faut que l'on soit sûr de trouver des bornes implantées partout avec un temps, on va dire cohérent et à peu près acceptable, de recharge. Mais l'idée n'était pas de passer sur des puissances plus élevées au départ. Sébastien, si tu veux compléter ?

Sébastien PICOT : oui je comprends votre questionnement. On a déployé des bornes, dans un premier temps, en courant alternatif sur la base d'une étude de faisabilité et un schéma d'ingénierie qui date de 2017. Notre assistant à maîtrise d'ouvrage et le bureau d'étude qui nous accompagnaient à ce moment-là, nous invitaient à poser des bornes semi-accélérées de 7 KVA, mettre quelques bornes 22 KVA et poser 1 à 2 bornes à courant alternatif et courant continu à 43.50.

Au moment où il a fallu que l'on fasse le choix définitif des implantations des bornes, on a laissé de côté les bornes à 7 KVA parce que l'écart technique d'une borne 7 KVA et une borne 22 KVA n'était pas si conséquent que ça, donc on a posé de la 22 KVA courant alternatif systématiquement dans tout notre programme et on a déployé une borne à charge rapide 43 KVA en courant alternatif et 50 KVA courant continu sur la commune de St Germain Lembron. Ce type de borne 22 KVA courant alternatif répond très bien au véhicule qui a été le plus vendu en France depuis le démarrage du véhicule électrique par un grand constructeur national qui s'appelle Renault. Ceci étant, ce 22 KVA courant alternatif ne sert que la ZOE ou presque et lorsqu'il s'agit de candidater au plan de Relance, on a tout de suite vu une opportunité de faire évoluer les bornes, alors pour quelles raisons ? C'est que les nouveaux véhicules qui sortent comme la Peugeot I308 ou la TESLA, etc., acceptent que des charges à courant continu, à des très fortes puissances jusqu'à 150 voire 160 KVA mais il n'était pas question pour nous de changer le schéma de déploiement. C'est-à-dire, lorsqu'on a été voir les communes en leur disant on va mettre des bornes chez vous, c'était des bornes 22 KVA courant alternatif à 5 600 €, prix de la borne, hors génie civil et il n'était pas question de remplacer par des bornes 43.50 KVA voir même des chargeurs de plus fortes puissances. Donc, on a pris le parti de dire que le plan de relance devait nous servir à équilibrer, à mieux nous aider à financer notre plan de financement initial qui n'avait pas de subvention et l'idée ça a été d'embarquer la technologie courant continu, qui certes n'apporte pas la meilleure des réponses peut être par rapport aux véhicules actuels mais qui en tout état de cause, améliore quand même la capacité de charge de véhicules sur les bornes que nous aurions posées parce que les véhicules Peugeot type I308 se chargent à 7 KVA voir 11 courant alternatif et pas à 22 KVA en courant alternatif. Donc on a fait un choix, un choix d'équilibre économique, un choix technico-économique pour ces raisons-là. Après je comprends votre remarque, elle est pertinente. On proposera quand même 4 à 5 bornes rapides de plus sur le territoire. Il en reste 4 à 5 à déployer, notamment sur les nœuds autoroutier côté Bromont Lamothe, Combronde, Thiers et il y en aurait 2 sur la métropole Clermontoise.

Sébastien GOUTTEBEL : Est-ce que cela répond à la question ?

Nicolas SANCHEZ : Oui. On pense surtout en terme local et pas forcément aux gens qui sont en transit, qui peuvent se retrouver à chercher une borne

Sébastien GOUTTEBEL : On va y revenir juste après et je redonnerai des explications.

Il est proposé au comité syndical de :

- valider la prise en compte dans notre projet de déploiement l'évolution technologique des bornes et les financements associés.

Les opérations de vote se sont déroulées de la manière suivante :

Nombre de membres en exercice :	140
Nombre de délégués présents :	89
Nombre de pouvoirs :	10

Pour : 85 Contre : 3 Abstention : 11

Sébastien GOUTTEBEL : Merci à vous.

04- Prolongation du marché avec SPIE City Networks et ajout d'articles au BPU

PROLONGATION DU MARCHE AVEC SPIE City Networks ET AJOUT D'ARTICLES AU BPU

Sébastien GOUTTEBEL : C'est la société SPIE qui s'occupe des bornes déjà déployées, qui nous a fait un point d'information au mois de juillet sur cette partie-là et effectivement ce qui vous est proposé, dans le cadre de la crise sanitaire c'est qu'on puisse prolonger effectivement cet accord-cadre qui était conclu pour 4 ans et qui arrive à échéance le 31 décembre 2021. Donc la crise sanitaire débutée au 1^{er} trimestre 2020, ce volet là, vous le connaissez par cœur, il n'y a pas besoin de vous le rappeler. De mars 2020 à ce jour, la maîtrise d'ouvrage SEMELEC63 au nom et pour le compte de TE63 n'a pu poursuivre le déploiement des infrastructures de charge envisagé dans le présent marché, ce qu'on vous a expliqué aussi tout à l'heure puisqu'on recherchait également des subventions. Donc la proposition n°1 est qu'un avenant n°2 est proposé à l'opérateur économique actuellement titulaire du lot unique SIEG63-IRVE2017 afin de prolonger pour un an la durée de celui-ci, dans le but de poursuivre et terminer le déploiement, puisque je vous ai dit tout à l'heure qu'on aller signer déjà les déploiements des bornes de recharge en milieu rural. Le cadre législatif est la période de crise sanitaire qui nous autorise la prolongation des contrats en cours d'exécution pendant l'état d'urgence. La date de fin de cet accord-cadre sera donc fixée au 21 décembre 2022.

Les articles réglementaires imposent que le montant induit par la modification du marché par la voie de cet avenant ne peut être supérieur à 50% du montant du marché initial, ce qui est le cas. Au cours de cette période, une évolution technologique majeure est intervenue sur le marché automobile. Depuis le début de l'année 2021, les deux modèles de véhicules les plus vendus acceptent une charge en courant alternatif à 7.2 ou 11 kVA alors qu'ils acceptent des charges jusqu'à 100 ou 167 KW DC.

On revient toujours sur le fait de revenir sur le plan France relance et des programmes ADVENIR et des programmes de soutien de la Région au maillage des 26 sites touristiques, emblématiques en Auvergne Rhône Alpes afin d'équiper un des deux points de charge bornes déjà déployées de kits « courant continu 25 kW » et bien évidemment de doter de la charge à courant continu les bornes restant à installer.

La proposition 2 : Dans cet avenant n°2, il est également proposé à l'opérateur économique actuellement titulaire du lot unique de l'accord-cadre SIEG63-IRVE2017 d'ajouter des prix au bordereau des prix unitaires, lesquels permettront aux bons de commande à venir, de tenir compte de cette évolution technologique.

La date d'exécution est prolongé pour 1 an jusqu'au 21 décembre 2022 pour une durée totale révisée à 5 ans.

C'est la suite administrative de ce qui a été délibéré précédemment si l'on veut maintenant effectivement déployer, il faut bien faire l'avenant à tous ceux qui travaillent pour nous.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- Valide le rapport de présentation
- Valide l'avenant

Les opérations de vote se sont déroulées de la manière suivante :

Nombre de membres en exercice :	140
Nombre de délégués présents :	89
Nombre de pouvoirs :	10

Pour : 90 Contre : 0 Abstention : 9

Sébastien GOUTTEBEL : Merci à vous.

05- Adhésion à un groupement de commandes - Elaboration d'un Schéma Directeur de développement des IRVE

Sébastien GOUTTEBEL : Donc le point suivant qui va permettre de continuer d'interagir avec la discussion précédente sur les gammes de bornes de recharge. Vous rappelez que TE63-SIEG travaille en relation étroite avec les autres syndicats TEARA. On se voit tous les trimestres, on s'est vu dans le Rhône la dernière fois et on se voit en Savoie début décembre. Ce qui permet à nous les Présidents de nous rencontrer et de partager, pour les nouveaux comme moi, les expériences de ceux qui sont en place depuis très longtemps mais aussi, d'avoir une vraie synergie avec tous les collaborateurs, les directeurs, qui ont l'habitude, sur toutes les questions que l'on peut se poser, de demander aux voisins justement de savoir s'ils n'ont pas déjà traité ces questions-là, s'ils n'ont pas des modèles qui pourraient nous aller et on est justement dans cette interface-là. C'est très agréable de savoir qu'à l'échelle Auvergne Rhône Alpes on a une structure de ce type-là, associative certes, mais qui nous permet d'interpeller le Préfet de Région en direct, le Président de la Région et de faire bloc à 13, puisqu'il y a 13 syndicats d'énergies. Cela fait poids car pour rappel, l'investissement proposé et conduit par les 13 syndicats en AURA c'est aux alentours de 600 M€ d'investissement par an. Vous voyez que c'est loin d'être neutre et de faire bloc à 13 c'est très important dans les messages que l'on peut envoyer à tout le monde.

La loi climat et résilience qui est sortie le 24 août oblige les territoires métropolitains qui ont plus de 150 000 habitants, à faire des schémas directeur de développement des IRVE : les SDIRVE. Donc nous, la métropole Clermontoise qui nous a délégué la compétence, se retrouve obligé de faire ce schéma-là pour horizon 2024. Avec nos collègues au niveau de TEARA et le groupement coordinateur, la Haute-Savoie, il nous est apparu très important que nous puissions faire un groupement de commandes tous ensemble pour essayer de tirer un peu les prix, de monter les cahiers des charges ensemble et de travailler sur un esprit collaboratif. Donc voilà un peu les enjeux sur cette partie-là.

Le but d'un schéma directeur, Sébastien PICOT complétera pour la technique, c'est de partir de ce qui a été fait en 2017 et on va essayer de se projeter dans l'avenir. La loi du 24 août a mis des choses un peu « rigolote ». Au-delà du schéma de déploiement, il a quand même été écrit qu'il fallait un point de recharge, on n'a pas dit la puissance, par 20 places de stationnement. Imaginez ce que cela peut faire à la taille de vos communes. Ce schéma directeur va aussi nous obliger à discuter avec tous les opérateurs. Au cœur métropolitain et sur les grands trajets, TESLA ne nous a pas attendu pour déployer ce qu'il voulait déployer, TOTAL ENERGIES non plus, il y a des initiatives privées et le but de l'étude ça va être de mettre tout le monde autour de la table pour définir justement où l'on doit encore « boucher » des trous dans la raquette, où il est important de faire évoluer la technologie, de voir si derrière on fait du déploiement de 7 KWA ou des choses plus petites car il va falloir qu'on intègre, je vous ai parlé des places de stationnement, les habitats collectifs. Les gens ne vont pas jeter des rallonges du 3^{ème} étage si on s'oriente vers un tout électrique à très court terme pour pouvoir se recharger. Donc il va falloir qu'on travaille peut-être avec

l'OPHIS, Auvergne-Habitat, avec les opérateurs privés. Il va falloir que l'on travaille autour de la table avec notre délégataire qui est ENEDIS parce que si l'on doit déployer tout cela à cette vitesse-là, vous avez vu les chiffres en millions d'euros ce que cela peut faire, la grosse inquiétude que l'on a au syndicat tout de suite, c'est la capacité de nos réseaux. S'il faut changer les réseaux, imaginez le génie civile que cela va faire faire, l'évolution technologique juste sur les infrastructures, cela va peut-être nous obliger à modifier des postes sources. Tout cela nous oriente vers un avenir, certes évolutif, mais quand on va remettre les coûts financiers, je pense que l'on va tous prendre un peu peur.

Donc la loi ne nous explique pas tout, elle a mis des obligations et on verra après, dans les futurs négociations qu'il va y avoir, aussi bien portées par les territoires d'énergies au travers de la FNCCR, des associations d'élus qui risquent de montrer au créneau en disant « je suis maire d'une commune de 200 habitants, je ne vais pas mettre 10 bornes de point de recharge sur ma commune sur ma grande place que j'ai devant la porte de ma mairie ».

Donc voilà un peu l'intérêt pour nous d'adhérer à un groupement de commandes. Nos collègues du Rhône avaient attaqué son schéma et ce qui vous est noté en dessous c'est un coût d'étude entre 60 000 et 80 000 € donc l'idée si on commande globale c'est effectivement de tirer les prix vers le bas. La banque des territoires propose un financement à hauteur de 80% des prestations externes (plafonné à 30 000€ pour les EPCI et 50 000€ pour les départements) si le contrat est signé en 2021. Dans le cas contraire, la subvention est ramenée à 50%. On a un peu de subvention de ce fait.

Sébastien PICOT : Donc c'est plafonné à 30 000 € pour les EPCI, donc le syndicat est un EPCI. La discussion avec la banque des territoires qui date de début de semaine fait que comme on ferait un schéma départemental, on pourrait peut-être bénéficier du plafond à 50 000 €, c'est en cours de vérification. Ce serait plutôt une bonne nouvelle.

Sébastien GOUTTEBEL : Ce futur schéma départemental, alors c'est vrai qu'il n'y a que la métropole qui est obligée mais il nous est apparu important de le faire à l'échelle du département et cela va nous permettre, à moyen terme aussi, de regarder sur les questions d'évolution technologique et le fait de parler avec tous les voisins pour intégrer des maillages de bornes de plus forte puissance. On va aussi discuter avec les voisins de la Creuse et de la Corrèze pour être le plus efficace possible sur éventuellement la mise en place de bornes de plus grande puissance qu'ils vont intégrer de l'itinéraire.

Est-ce que j'ai été suffisamment clair sur le sujet ? La bonne nouvelle c'est que l'on va pouvoir intégrer des subventions et un groupement de commande va nous aider à tirer les prix vers le bas.

Ce que je vous propose c'est :

1. D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes pour l'élaboration de schémas directeurs de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public
2. D'autoriser l'adhésion de TE63-SIEG au dit groupement de commandes pour l'élaboration de schémas directeurs de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public
3. D'autoriser le Président à signer l'acte d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes.

Dominique BANNIER : Concernant cette obligation d'avoir une place avec borne de recharge pour 20 places de stationnement, vous envisagez une consultation des communes ? Parce que nous avons des problèmes de stationnement, pour la partie électrique on est pour, il n'y a pas de problème mais il y a aussi d'autres solutions qui sont les voitures à hydrogène. On est parti dans le tout électrique tête baissée, on va faire des investissements, on a des problèmes de stationnement donc ça me paraît un peu léger.

Sébastien GOUTTEBEL : juste pour refaire un petit point : ce qui est prévu d'implanter tout de suite, c'est par défaut d'investissement du privé aussi. On se substitue parce que le privé n'investit pas et notamment dans les territoires ruraux. Derrière tout ça, si le privé se met à faire des maillages, les futures discussions : nous nous n'irons pas. Il faut arrêter d'être bête, on ne va pas dépenser de l'argent inutilement parce que derrière je vous ai parlé en millions d'euros et peut être en dizaine de millions d'euros. Ce que l'on va faire c'est pour regarder où l'on va, ce qu'on va faire, et sur l'habitat collectif, et sur le domaine public. Les pays nordiques mettent des bornes de recharge sur les candélabres mais après cela pose la question du « qui paye ? », parce qu'il y a l'investissement mais il faut qu'on vous refasse un petit point sur le fonctionnement. Tout de suite, c'est un déficit. Il y a un vrai déficit de fonctionnement. Donc au-delà de l'investissement qu'il va falloir peut-être avaler, c'est que derrière, les communes qui ont approuvées le schéma initial, se sont engagées à payer le déficit de fonctionnement qui est autour de 2 000 euros par an. Le premier débriefing que l'on a eu après quelques mois d'utilisation, la borne de recharge qui marche le mieux, c'est celle qui est à Saint-Germain-Lembron, à la sortie immédiate de l'A75, la réalité, elle est là aussi. Dans les futurs éléments de cette étude, il va falloir que l'on intègre aussi le coût du fonctionnement, et on a pu voir lors du dernier débriefing au niveau AURA, il y a des déficits de fonctionnement qui étaient à plus de 200 000 € par an. Qui le paye ? Le syndicat tout seul ? Les communes toutes seules ? Donc on va avoir aussi dans les réflexions futures cela à intégrer. Vous voyez que les discussions que l'on a tout de suite, il n'y a pas de modèle, il n'y a pas de solutions. Moi ce qui m'importe et c'est pour cela que l'on vous propose d'adhérer à un groupement de commandes afin d'avoir une vision large, c'est que l'on puisse mettre tout le monde autour de la table, tous les partenaires et que l'on intègre toutes les données. Ce que disait tout de suite Rémi sur l'acceptabilité des transports, sécuriser la donne mais aussi les futurs coûts d'investissement, les futurs coûts de fonctionnement et essayer de mettre des choses efficaces ou les gens en ont besoin, notamment sur l'habitat collectif. On va avoir un chantier non négligeable et l'intérêt d'avoir un beau cahier des charges est de trouver des bureaux d'études efficaces. Parce que si derrière on tombe sur un bureau d'étude moyen moins et bien nous ne serons pas ravis sur la construction du modèle qu'on aura à traiter. Je n'occulte pas le volet hydrogène mais tout de suite si on met cela en place c'est qu'on est obligé de par la loi. Je ne dis pas que je suis pour ou que je suis contre, tout de suite on essaye de trouver des solutions effectivement pour se projeter dans un avenir proche avec la métropole qui est obligée mais en interaction avec tous les autres territoires et les autres départements.

Non identifié : que dit la loi sur le privé, tu faisais justement allusion à cela ? Aujourd'hui on sait que dans la majorité des cas, les voitures peuvent se recharger à domicile, quid du travail. Il y a des entreprises qui ont un certain nombre de salariés sur la région, est-ce que elles on les oblige à mettre en place sur leurs parkings des bornes ?

Sébastien GOUTTEBEL : Toutes les obligations je ne les connais pas. Je vous ai rappelé pour le domaine public mais l'obligation sur le domaine privé, honnêtement, je ne maîtrise pas le sujet mais effectivement c'est une question de bon sens.

Non identifié : on va nous imposer niveau public quelque chose et dans les entreprises pas forcément, donc pourquoi faire l'investissement sur le domaine public ?

Roger Jean MEALLET : Je ne suis pas sûr que dans le plan de déplacement des entreprises qui est imposé, vous savez déjà en 2018 il y avait un premier plan pour les entreprises de plus de 100 salariés, la loi NOME l'a renforcé avec un plan de déplacement des entreprises de plus de 50 salariés, je ne suis pas sûr qu'il y ait cette obligation.

Sébastien GOUTTEBEL : Vous voyez et moi je suis ravi de ces discussions, parce que les quelques interventions, certains ont rebondi sur ma grande inquiétude qui sont les futurs coûts, en million d'euros, voir en dizaine de millions d'euros, la capacité de nos infrastructures à amener l'électricité où il faut. On va avoir des sujets et on va être appelés à revenir vers vous rapidement et au fur et à mesure des évolutions, des avancées des études pour que vous soyez en interaction. Vous vous doutez bien que l'on va travailler avec la

métropole qui est obligée. On a déjà pris contact avec les services de la métropole pour dire que l'on proposait à l'assemblée du 16 octobre un schéma directeur, parce qu'après coup, pour 2024 on aurait pu se dire qu'on le ferait en 2023, mais au vu des évolutions technologiques, je crois qu'il est de bon sens de se dire que tous les départements démarrent tous en même temps en AURA et pour garder une bonne interaction dans les discussions groupées et le futur maillage. On ne va pas mettre une borne à Noirétable si à Thiers il s'en met une plus efficace, il y a ¼ d'heure entre les deux, il y a tout ça que l'on doit regarder aussi clairement.

Vincent TOURNOLIAS : je voudrais savoir si dans ce schéma directeur, comment nous serons intégrés car j'entends parler d'habitat collectif, de centre-ville. Dans les centres-bourgs des petits villages, comment cela sera intégré dans le cadre de ce schéma directeur ?

Sébastien GOUTTEBEL : On aurait pu faire le choix et la proposition qu'on aurait pu vous faire c'était de conduire une étude juste à l'échelle de la métropole clermontoise. Le bon sens est de se dire qu'on le fait à l'échelle du département, c'est la réunion technique qu'il y a pu avoir avec la Loire et tous les autres qui ont dit qu'on le faisait tous à l'échelle du département. On veut bien intégrer tout le département.

Vincent TOURNOLIAS : oui je trouve cela très important. Je n'ai pas entendu le mot bourg mais voilà, mettre des recharges dans des bourgs où il est déjà difficile de stationner, il faut absolument que ce soit pris en compte dans le schéma directeur.

Sébastien GOUTTEBEL : On est bien d'accord et ce sera pris en compte. C'est bien la volonté, je dis à l'échelle du département, c'est bien qu'on n'occulte aucun territoire, on est bien d'accord.

Préambule

Le TE63-SIEG s'est doté en 2017 (*cf. statuts approuvés le 8 août 2017*) d'une compétence optionnelle pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (compétence « IRVE », telle que mentionnée à l'article L. 2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales). A ce jour, 48 communes, les deux communautés d'agglomération de RLV et d'API et Clermont Auvergne Métropole ont transféré cette compétence au Syndicat. Cela représente 129 communes et près de 491 000 habitants (73% de la population du Puy-de-Dôme).

L'article 68 de la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités prévoit la possibilité, pour les titulaires de cette compétence dont l'échelle dépasse l'échelle communale, d'élaborer un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables (appelé « SDIRVE »), dans le cadre prévu à l'article L. 334-7 du code de l'énergie.

Ce schéma directeur définit les priorités de l'action des autorités locales afin de parvenir à une offre de recharge suffisante pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables pour le trafic local et le trafic de transit.

L'article 119 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets prévoit « L'instauration d'une zone à faibles émissions mobilité est obligatoire avant le 31 décembre 2024 dans toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants situées sur le territoire métropolitain » et complète par un paragraphe VI, « Dans les zones à faibles émissions mobilité rendues obligatoires [...] l'autorité compétente s'assure du déploiement et de l'installation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques nécessaires au respect des normes de circulation » et enfin, « L'autorité compétente a notamment la charge de concevoir, en

concertation avec l'ensemble des parties prenantes, un schéma directeur de développement de l'énergie de la région de la Puy-de-Dôme des infrastructures de recharge prévu à l'article L. 353-5 du code de l'énergie. Ce schéma directeur tient compte des spécificités techniques de chaque borne et, le cas échéant, de la compensation financière des difficultés techniques qui y sont liées ».

Clermont Auvergne Métropole (plus de 290 000 habitants) est donc soumise à ces obligations avant le 31 décembre 2024. Le TE63 a reçu transfert de compétence « IRVE » au 1^{er} janvier 2020 de la métropole et, à ce titre, il se doit de porter le déploiement des IRVE sur ce territoire mais aussi le SDIRVE métropolitain.

La période actuelle est charnière pour le développement de la mobilité électrique. Le marché se développe, l'offre de véhicules évolue rapidement [comme nous l'avons évoqué aux points précédents], de nouvelles obligations apparaissent pour les infrastructures de recharges et les initiatives privées augmentent.

Afin de proposer un cadre et assurer une cohérence dans le développement des bornes de recharge ouvertes au public (publiques et privées) sur le département du Puy-de-Dôme dans les années à venir, le TE63-SIEG propose de réaliser sur un tel Schéma Directeur puydômois.

D'autres établissements publics et collectivités voisins se sont engagés dans la réalisation de schémas similaires. C'est le cas notamment du SDE03, du SDE04, du SyME05, du SDE07, du TE38, du SDES (Savoie), du SYANE (Haute-Savoie), du SYMIELEC (Var). Le SIEA (Ain) et le SIGERLy (69 - région Lyonnaise) non encore titulaires de la compétence IRVE ont engagés les démarches pour intégrer cette compétence à leurs statuts et s'intéressent également à la réalisation de tels schémas.

Une présentation de ce groupement de commandes a été faite par le SYANE, lors de la réunion des Présidents de TEARA, ce vendredi 17 septembre à Belleville-en-Beaujolais.

Exposé des enjeux

Le SDIRVE est élaboré en 3 grandes étapes :

- Phase de cadrage, d'organisation et de sollicitations des opérateurs de stations de recharge ;
- Phase de diagnostic avec un état des lieux de l'offre et l'évaluation de ses besoins ;
- Phase d'élaboration de la stratégie.

Afin d'assurer une cohérence avec les schémas directeurs des territoires voisins, d'assurer une meilleure lisibilité de la recharge sur une échelle territoriale large et de mutualiser une méthodologie, des démarches et des retours d'expérience, il est proposé de constituer un groupement de commande pour l'élaboration de tels SDIRVE. Ce groupement est ouvert aux Autorités Organisatrices de la Distribution d'Electricité ou aux Autorités Organisatrices de Mobilité titulaires de la compétence IRVE (CGCT L. 2224-37) et le SYANE propose d'être le coordonnateur de ce groupement.

Le groupement est ouvert, mais l'adhésion sera limitée dans le temps afin de permettre un lancement rapide selon le planning prévisionnel suivant :

- Juillet 2021 : échanges avec les syndicats et rédaction de la convention de groupement ;
- Octobre 2021 : Constitution du groupement pour bénéficier de financement de la Banque des Territoires (80% du coût de la prestation pourrait être prise en charge si le groupement est constitué avant fin 2021) ;
- 1er semestre 2022 : réalisation du SDIRVE ;
- Fin 2022 : validation du SDIRVE.

D'après les premiers retours, le coût d'un SDIRVE s'élèverait aux alentours de 50 000 à 80 000€ pour une échelle départementale (écoute du marché faite par le SYANE).

La Banque des Territoires (BDT) propose un financement à hauteur de 80% des prestations (pour les EPCI et 50 000€ pour les départements) si le contrat est signé en 2021. Dans le cas contraire, la subvention est ramenée à 50%.

En outre, la réalisation d'un tel schéma permet de bénéficier d'un taux de réfaction majoré de 75% (contre 40%) sur le raccordement au réseau électrique des bornes prévues par ce schéma jusqu'à fin 2025. Sans ce schéma, le taux de réfaction reste fixé à 40% à compter du 1^{er} janvier 2022.

Remarques du GT IRVE du 29 juillet 2021

Le calendrier proposé ne correspond pas à notre besoin actuel pour notre primo déploiement. En effet, nous avons déjà un schéma d'ingénierie et bien que les attendus du SDIRVE semblent plus denses que les éléments de sortie que nous avons actuellement à notre disposition, il convient de noter que nous souhaitons réaliser la pose des bornes prévues dans ce schéma avant la fin 2022.

Le coût d'étude semble élevé au vu de notre expérience. Pour rappel, en 2017, l'étude de faisabilité (avec remise de cartographies de déploiement à échéance 2020 et 2030) confiée au cabinet Solstice nous a coûté moins de 12 000€ HT.

L'enjeu financier - majoration du taux de réfaction et aides BDT - représente pour les 70 bornes restant à installer peut se résumer de la façon suivante :

Dépenses TE63-SIEG		Recettes TE63-SIEG	
SDIRVE (coût médian)	65 000 €	30 000 €	Financement BDT (80% plafonné à 30k€)
Indemnisation du coordonnateur	3 000 €	24 000 € (1)	Réfaction majorée
Total	68 000 €	54 000 €	Total

(1) : chaque borne pour laquelle une demande de branchement sera faite avant le 31 décembre 2021, aura droit à cette réfaction majorée même si nous n'avons pas de SDIRVE. A ce stade, nous imaginons déposer des demandes de branchement pour la quasi-totalité des bornes restant à installer.

Malgré cela, il pourrait s'avérer intéressant, pour notre territoire, d'obtenir un SDIRVE lequel revisiterait notre feuille de route actuelle en le mettant en phase avec les actions menées par ailleurs dans le Puy-de-Dôme mais aussi avec les territoires adjacents. Cela pourrait nous permettre de répondre à certaines interrogations quant au déploiement de solutions de recharge tant d'un point de vue localisation de nouveaux points de charge (ex. demande des collectivités hors schéma actuel) que d'un point de vue « opportunité technique » (ex. l'évolution AC => AC/DC, points de charge sur candélabre, points de charge sur parkings ouverts/fermés, points de charge sous ombrières ...)

Proposition

Les conditions de fonctionnement sont fixées dans la convention constitutive de groupement de commandes, annexée en pièce jointe, ce document précise notamment :

- Les missions respectives du coordonnateur et des membres du groupement ;
- Les modalités d'adhésion et de retrait des membres pour ce groupement.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

4. D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes pour l'élaboration de schémas directeurs de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public
5. D'autoriser l'adhésion du TE63-SIEG au dit groupement de commandes pour l'élaboration de schémas directeurs de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public
6. D'autoriser le Président à signer l'acte d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes.

Les opérations de vote se sont déroulées de la manière suivante :

Nombre de membres en exercice :	140
Nombre de délégués présents :	88
Nombre de pouvoirs :	11

Pour : 90 Contre : 2 Abstention : 7

Sébastien GOUTTEBEL : Merci et vous avez compris qu'on allait avoir du « pain sur la planche » et on ne manquera pas de vous tenir au courant, et du bureau d'étude qui sera recruté et des modalités opérationnelles parce que derrière tout cela, il faut que l'on construise la méthode d'interaction avec les territoires.

Michel GROSSHANS : Il y a des reportages très intéressants qui passent actuellement sur les chaînes LCP sur la voiture électrique. Moi j'ai découvert le sujet avec grand intérêt et puis surtout des questions derrière. Donc vous parliez de la distribution dans toutes les communes, c'est le point majeur. Les véhicules on sait les faire mais la distribution de l'énergie électrique, ça va être quelque chose qui va coûter des fortunes. Je vous invite à aller sur cette chaîne LCP, il y a la face cachée de la voiture électrique et des questions sur le financement des déploiements.

Sébastien GOUTTEBEL : On est bien d'accord et les Vice-Présidents qui sont là et Lucie, je ne manque pas de leur envoyer des sceaux d'articles que je trouve quand je lis de bonne heure le matin, des articles assez bien construits aussi et qui essayent de poser des questions factuelles. Il n'y a pas de bonne solution vous l'aurez compris mais merci pour la remarque.

06- Note sur le groupement d'achat élec 2021-10-16

Sébastien GOUTTEBEL : Sébastien PICOT va vous faire un point sur le groupement d'achat d'électricité.

Sébastien PICOT : Cette note complète celle qu'on a pu faire le 4 février dernier. Elle complète l'achat que l'on a réalisé pour les communes et les autres membres du groupement de commandes. On est 242 membres actuellement dans ce groupement. Il nous restait un lot à mettre en concurrence pour la fin de l'année 2021 et l'année 2022 complète. Il s'agissait du lot n°2, qu'on appelle le segment C2. Ce segment C2, ce sont tous les contrats dont la puissance souscrite est supérieure à 250 kVA. Alors, pour ce lot de fourniture d'électricité, on est sur 6 sites de consommations dans notre groupement parmi les 7000 points de consommation qu'on a intégré, donc ce n'est pas un grand nombre de consommateurs par contre le volume annuel consommé c'est 2.9 GWh alors que nos groupements regroupent à peu près une centaine de GWh donc c'est 3% de consommation pour 6 sites sur 7000. On a sur la consultation de l'accord-cadre, des attributaires qui sont TOTAL DIRECT ENERGIE, EDF et VOLTERRES. Je rappelle juste que l'accord-cadre nous permet de présélectionner les fournisseurs d'électricité qui sont techniquement capable de livrer de l'énergie dans le cadre d'un cahier des charges et au moment des marchés subséquents, on donne le top pour acheter de l'énergie, comme c'est un marché qui est extrêmement volatile et où il faut être très réactif cette technique d'achat nous permet d'acheter, dans un délai très court, de l'énergie. Preuve en est, on avait demandé aux fournisseurs de nous remettre une offre le 22 juillet

après avoir lancé un avis le 12 juillet et on leur aura demandé 2 heures. Vous avez souvent l'habitude d'avoir des durées de validité de vos appels d'offre dans les commissions pour les services de fournitures ou travaux, nous c'est 2 heures.

Le marché a été attribué à la société VOLTERRES qui est déjà titulaire du lot n°1 et du lot n°4. On a pour ces 4 mois restants, c'est-à-dire de septembre à décembre 2021 et pour la totalité de l'année 2022, 3.9 GWh d'électricité à fournir. Une partie de cette électricité est par ailleurs certifiée par des garanties d'origine, c'est le choix des membres, donc on obtient des certificats d'électricité verte. La CAO a choisi VOLTERRES avec un prix moyen estimé de 65 € par MGh qui est à comparer avec les presque 60 € que nous avons obtenu avec la précédente mise en concurrence, donc vous voyez une augmentation de l'ordre de 10% du prix du MGh, uniquement sur la fourniture d'électricité.

C'est une augmentation assez substantielle. On a acheté tardivement sur ce programme d'achat. Pourquoi on a acheté tardivement ? Parce que les signaux qu'on avait sur les mois de début d'année 2021 nous laissaient penser qu'il fallait que l'on tempore et qu'on attende l'été pour acheter l'électricité. Et à l'inverse de ce qui a pu se produire les années passées et il se trouve que l'été a été significativement haussier et il se trouve qu'on a réussi à trouver une période d'achat plutôt favorable dans ce système électrique international qui était orienté à la hausse et qui n'a pas trouvé de baisse jusqu'à présent sauf sur ces quelques derniers jours mais on est sur des niveaux d'achat d'électricité qui sont à des prix très très élevés actuellement. Il y a plusieurs éléments : conjoncture économique mondiale, cours du CO2 qui augmente, les affaires géopolitiques notamment au cœur de l'été avec l'Afghanistan qui pèse sur les cours de l'énergie et toutes les énergies sont à la hausse, vous le savez : c'est vrai en gaz, c'est vrai en électricité, c'est vrai sur les carburants. Donc, on a plutôt bien acheté dans un contexte assez défavorable, voir même très défavorable. On a réussi à tirer notre épingle du jeu même si les prix annoncés sont de l'ordre de 10% plus cher que sur les précédents contrats.

Sébastien GOUTTEBEL : Effectivement, vous avez tous vu, il s'agit juste d'allumer la TV tout de suite pour voir que les prix de l'énergie s'emballent, s'affolent et là aussi il y aurait un vrai sujet : quand on parle des groupements d'achat d'électricité, nous on en conduit un dans votre intérêt mais le Département du Puy-de-Dôme aussi en faisait un et dans nos interactions Département / TE63, on s'est mis d'accord, pour qu'à terme il n'y ait plus qu'un seul groupement d'achat qui soit proposé à l'échelle du département et en s'appuyant sur nos collaborateurs des deux côtés. On a ce modèle-là à montrer mais juste remettre un peu de bon sens derrière : on ne va pas se tirer la bourre à savoir qui a fait le plus de contrats et celui qui en a fait le moins. On va remettre du bon sens dans l'intérêt des communes en ne faisant qu'un groupement puisqu'on a fait en sorte que tous les contrats se terminent sur les mêmes échéances. On pourra le faire et cela fera des volumes plus supérieurs sur des consultations uniques, cela devrait, j'ose espérer, tirer les prix à la baisse, mais vu le contexte actuel, je ne ferai pas des paris sur l'avenir à ce sujet-là.

Merci pour la présentation du coup très technique, mais cela reste très particulier pour la CAO, quand on a des prix qui sont valables deux heures et bien c'est très particulier comme mode d'achat.

07- Modalités de participation financière aux alimentations des sites isolés

En 2003, le SIEG a installé un générateur photovoltaïque de 1240 W avec batteries de 1200 Ah/24 Volts pour alimenter la bergerie de M. Bony située au lieu-dit Les Sagnes (à proximité du village Bravant) sur la commune d'Olby.

En 2017, suite à l'installation de son épouse sur l'exploitation, d'autres bâtiments et notamment une nouvelle bergerie ont été construits. Jusque-là, l'installation était bien adaptée à ses besoins même s'il fallait qu'une fois par hiver il recharge les batteries avec le groupe électrogène.

En avril 2020, un supresseur d'une puissance de 550 w a été installé d'eau sur le site. A ce moment, M. Bony pensait qu'en période d'installation pourrait couvrir ses besoins en électricité, mais était inquiet pour la période hivernale.

En mai 2020, suite à cette installation du surpresseur, M. Bony a constaté que sa consommation journalière d'électricité avait doublé par rapport à mai 2019, passant d'environ 1000 Wh à 2000 Wh et M. Bony faisait remarquer que son besoin en électricité pour le surpresseur sera bien supérieur en période hivernale.

Pour ces raisons, et dans le but de déposer une demande de subvention auprès du CAS Facé et d'obtenir l'avis du distributeur Enedis, une étude de faisabilité d'augmentation de la puissance de cette installation photovoltaïque a été réalisée au cours du 1ere trimestre 2021.

Les conclusions de cette étude sont les suivantes :

Les besoins journaliers en hiver sont estimés de 3 850 Wh et la consommation annuelle du site est de 1 126 kWh.

Le parc batterie actuel d'une capacité de 31 kWh est suffisant et peut être conservé. Par contre, il faut remplacer le générateur photovoltaïque. La puissance de ce nouveau générateur serait de 2 040Wc.

Le coût des travaux est estimé à 29 788.75 € HT.

Le coût global de l'opération est estimé à : 36 492.30 € HT, avec comme sous détail :

- Etude de faisabilité : 1 700,00 € HT,
- Maître d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage : 5 003,55 € HT,
- Travaux : 29 788.75€ HT.

Le financement de l'opération pourrait être le suivant :

- Participation du demandeur : 1 736.22€ HT,
- Subvention du CAS FACE : 27 779,44 € HT,
- Fonds propres du SIEG : 6 976.64€ HT.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- de valider les modalités financières de ce projet,
- d'autoriser le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès du CAS Facé
- de lancer les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux.

Sébastien PICOT : C'est assez particulier mais on a quelques sites isolés comme cela dans le Puy-de-Dôme. Pourquoi ils sont isolés ? Ils sont isolés du réseau électrique au-delà d'être isolé physiquement et géographiquement parlant d'autres bourgs. On est trop loin du réseau électrique, quand je dis trop loin, économiquement parlant, le coût de raccordement au réseau électrique de distribution publique d'électricité fait qu'il est plus intéressant, pour des besoins modestes, d'utiliser des solutions autonomes. Alors, ces ouvrages construits et qui existent sont dans le réseau public de distribution d'électricité, non raccordés mais ils sont en concession, c'est-à-dire qu'ENEDIS à la charge de l'exploitation, la charge du maintien dans le temps, du bon fonctionnement du système et à la charge de l'exploitation globale de cette installation photovoltaïque. Donc là, il s'agit d'une augmentation de puissance que le FACE peut financier à hauteur de 80% maximum et donc l'étude de faisabilité, déjà réalisée, a permis de juger que le raccordement au réseau électrique est encore trop onéreux pour les besoins d'augmentation de puissance qui sont demandés par Monsieur BONY. Donc on va améliorer son installation photovoltaïque en lui permettant d'avoir quelque part un

renforcement de son réseau personnel pour subvenir à ses besoins. L'outil restera en concession, exploité par ENEDIS, maintenu par le patrimoine du syndicat pour les besoins propres de Monsieur et Madame BONY. Voilà ce que je peux en dire. La participation du demandeur représente 5% du montant total des travaux, étude de faisabilité et maîtrise d'œuvre compris, c'est le seuil minimum demandé par le FACE pour pouvoir intervenir et adopter le plan de financement. On n'a pas jugé opportun de proposer plus car comme on obtient 80% d'aide du fonds du FACE, comme dans toute opération de renforcement sur les communes rurales, on demande aux communes rurales 0 €, il n'y a pas de raison de demander plus que le seuil minimum demandé par le FACE à ce propriétaire.

Sébastien GOUTTEBEL : C'est clair pour tout le monde ? Cela reste un cas particulier mais qui vaut aussi explication de ces particularités qui existent dans notre département.

Adrien MASSON : Juste une petite question : vous avez dit que c'était en concession avec ENEDIS, cela veut dire qu'il y a quand même une consommation annuelle qui est payée ? Ce n'est pas juste en autonomie et on le laisse tranquille ?

Sébastien PICOT : Il est en autoconsommation

Adrien MASSON : D'accord, donc tous les mois il ne paye rien ?

Sébastien GOUTTEBEL : Non. ENEDIS, je vous rappelle qu'on a signé un cahier des charges de concession. ENEDIS est l'exploitant de tous les réseaux qui nous appartiennent et donc s'ils tombent en panne, c'est ENEDIS qui se déplace chez ce monsieur pour faire en sorte que cela fonctionne.

Plusieurs interventions sans micro donc inaudible.

Sébastien GOUTTEBEL : oui c'est bien cela, ENEDIS est distributeur et non fournisseur. Ce n'est pas à ENEDIS que l'on paye les factures. Mais si cela tombe en panne, c'est ENEDIS qui intervient comme sur tout notre réseau. Je vous propose de passer au vote.

Les opérations de vote se sont déroulées de la manière suivante :

Nombre de membres en exercice :	140
Nombre de délégués présents :	88
Nombre de pouvoirs :	11

Pour : 81 Contre : 6 Abstention : 12

Sébastien GOUTTEBEL : Merci et merci pour eux qui

08- Désignation de 3 administrateurs à la SAS PUY D'ENERGIES

Le Président informe le comité syndical que la Société SAS PUY D'ENERGIES est une société à actions simplifiée, créée le 1^{er} décembre 2020, ayant pour vocation de détenir les actions des sociétés de production d'énergies renouvelables mentionnées aux articles L.2253-1 et L.3231-6 du CGCT.

Sébastien GOUTTEBEL : Nous avons eu une réunion technique jeudi à 14h avec le Département et avec le Vice-Président Jean-Philippe PERRET.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation notamment étudier et déployer des solutions de production d'énergies renouvelables comme le solaire, la géothermie, l'hydroélectricité, la biomasse dont le bois, ainsi que de l'hydrogène...

Il n'y a pas de filtre, le but étant de favoriser le déploiement de tout cela.

Pour ce faire, le département a modifié ses statuts pour faire membres désignés par le Président du département du Puy-de-Dôme par le comité syndical de TE63-SIEG.

J'ai une proposition à vous faire aujourd'hui, puisqu'on conduit depuis le mois de janvier les 7 réunions qui nous ont permis de caler les choses et vous proposer une délibération au mois de juin, je vous proposerai de bien vouloir désigner : Rémi CHABRILALT qui était présent à mes côtés, Grégory BONNET et moi-même. En plus, cela nous arrangerait bien car vous l'avez entendu, Rémi dans sa présentation est Président de l'ADHUME et l'ADHUME travaille à nos côtés sur cette interface-là et Grégory est également Conseiller Départemental. C'est la proposition que je vous fais ce matin de pouvoir nous désigner tous les trois : Rémi CHABRILLAT, Grégory BONNET et moi-même pour siéger dans cette future structure. L'objet de la réunion de jeudi était de déposer les statuts, de constituer les choses et ce, pour le mois de janvier. Avec une demande que j'ai faite au Département, c'est aussi de venir en assemblée plénière au Département. Ça sera l'occasion de présenter les choses à deux voies : Département et TE63, que l'on puisse refaire un focus pour tous les nouveaux conseillers départementaux de ce que fait TE63 dans l'intérêt justement de toutes les collectivités et pourquoi nous nous sommes associés avec le Département pour avoir une structure d'investissement dans l'intérêt des communes et des Communautés de Communes. On devrait caler cette date en janvier lors d'une assemblée plénière du Département.

Est-ce que cette proposition peut vous aller ? Car cela reste une proposition. Ce que je vous propose c'est un scrutin de liste et le vote sera anonyme puisqu'on est dans une désignation. C'est la proposition que j'avais faite au bureau et c'est proposition me semble juste logique dans l'intérêt du syndicat.

Est-ce que cela peut vous aller que Valérie puisse inscrire cela au tableau ?

Merci pour cette confiance et Valérie si tu peux préparer un scrutin de liste afin de voter.

Après avoir pris acte des candidatures, l'élection est opérée en scrutin de liste.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide de nommer :

- Monsieur Rémi CHABRILLAT
- Monsieur Grégory BONNET
- Monsieur Sébastien GOUTTEBEL

comme administrateurs à la SAS PUY D'ENERGIES

Les opérations de vote se sont déroulées de la manière suivante :

Nombre de membres en exercice :	140
Nombre de délégués présents :	88
Nombre de pouvoirs :	11

Pour : 89 Contre : 4 Abstention : 6

Sébastien GOUTTEBEL : Merci pour la confiance et les futurs travaux que l'on va conduire, car derrière tout cela, il y aura toujours les besoins de structuration effectivement de la SAS PUY D'ENERGIES, et on y reviendra dans quelques instants avec la présentation que vous fera Florence tout à l'heure sur le retour des questionnaires auprès des collectivités mais en tout cas merci en notre nom à tous les trois.

09- Rapport 2020 des représentants du SIEG au CA de SEMELEC 63

Sébastien GOUTTEBEL : Vous rappeler que siègent au syndicat dans la Structure : Fabien BESSEYRE, maire de Brassac, Jean-François BIZET, maire de Bourg Lastic, Rémi CHABRILLAT ici présent et moi-même. Nous avons été désignés lors du comité du 26 septembre 2020. Donc on se doit effectivement tous les ans de vous faire un rapport de présentation, il n'y a pas de vote formel, juste un vote pour prendre acte de la présentation. Donc, la Société SEMELEC 63 est une société d'économie mixte locale, créée le 26 février 1992, ayant pour vocation

principale de réaliser sous mandat de maîtrise d'ouvrage les travaux d'investissement du Syndicat et de remplir auprès de ce dernier diverses missions d'assistance.

Son capital de 120 434,73 € est détenu à 84,81 % par territoire d'énergie Puy-de-Dôme (SIEG) qui compte 4 représentants au Conseil d'Administration, désignés par le Comité syndical réuni en assemblée générale le 26 septembre 2020 : Messieurs Fabien BESSYERE, Jean-François BIZET, Rémi CHABRILLAT et Sébastien GOUTTEBEL.

Le groupe des actionnaires privés, constitué de 6 personnes physiques, détient 15,19 % du capital et dispose d'un siège d'administrateur.

La dernière assemblée générale de SEMELEC 63 qui s'est tenue le 1^{er} juin 2021, a arrêté les comptes de l'exercice 2020, vingt-huitième exercice social. L'exercice clos fait apparaître :

- Un chiffre d'affaires net : 1 142 204 € HT, (+ -13,5% par rapport à 2019)
- Une valeur ajoutée estimée à 72 %, (- 3 points par rapport à 2019)
- Un effectif moyen de 14 salariés en équivalent temps plein (inchangé)
- Un déficit après impôts et dotation aux amortissements de 249 845 € (vs. un bénéfice de + 37 211 € en 2019).

Donc derrière tout cela l'explication est que SEMELEC est rémunérée au pourcentage sur les travaux suivis pour notre compte et toute l'ingénierie qui est faite et avec la crise COVID, tout ce qui ne s'est pas fait a conduit pour une grande majorité à la baisse de travaux sur l'exercice et par effet immédiat, la baisse de résultat.

L'assemblée générale de la société a décidé d'imputer ce déficit au chapitre « report à nouveau »

Au plan patrimonial, la situation au 31 décembre 2020 se résumait ainsi :

- Actif immobilisé net 123 744 €
- Capitaux propres 1 802 029 €

En conclusion, l'activité de la société consacrée exclusivement à territoire d'énergie Puy-de-Dôme (SIEG), la composition de son capital et de son conseil d'administration en font une société liée au Syndicat au sens de l'article L 2511-8 du Code de la commande publique.

Aucune modification statutaire de la société SEMELEC 63 n'est intervenue au cours de l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, le comité syndical prend acte de la présentation du rapport des représentants de TE63-SIEG au Conseil d'Administration de SEMELEC 63 pour l'exercice 2020.

Derrière tout cela, je l'ai déjà expliqué lors des précédentes réunions en visio, on travaille au sein de la commande justement et du taux de rémunération de SEMELEC pour nous, tout de suite c'est 4% pour faire la maîtrise d'œuvre, les études et le travail avec les collaborateurs, c'est de rééquilibrer les choses et de mémoire on avait voté 200 000 € pour tous les accompagnements divers et variés sur tout l'administratif et notamment tout ce qui était dossiers de subventions Plan France Relance, le cahier des charges de concession, le but est de revoir les choses un peu factuelles, peut-être que c'est 5% de maîtrise d'œuvre qu'il faut mettre et baisser la participation. On est en train de travailler sur ce sujet-là parce qu'au vu des capitaux propres que la structure a, on peut faire du déficit et ses capitaux propres ont été fait depuis des années antérieures où il y avait des résultats d'exercice très positif. On est en capacité à rester comme cela mais vous annoncer qu'il y a un déficit accentué par la crise COVID, le but est de revenir vers vous l'année prochaine pour vous faire des propositions d'évolution de maîtrise d'œuvre et qu'on arrive à présenter des résultats nets qui soient si possible positif et acceptable. Car SEMELEC reste un très bel outil qui a été mis au service de TE63 avec des collaborateurs de haut niveau et de grande capacité, les mêmes qui viennent travailler dans vos collectivités au cours de l'année mais il faut que l'on soit vigilant d'un point de vue financier.

Voilà où nous en sommes et nous avons ces discussions régulièrement on travaille sur les articulations entre SEMELEC et TE63. Voilà le fo et vous rappeler aussi que les 4 administrateurs avons refusé toute indemnité ou autre pour gérer la structure.

Les opérations de vote se sont déroulées de la manière suivante :

Nombre de membres en exercice :	140
Nombre de délégués présents :	88
Nombre de pouvoirs :	11

Pour : 92 Contre : 0 Abstention : 7

Sébastien GOUTTEBEL : Je vous remercie.

10 - INFORMATION SUR LES RETOURS CONCERNANT LE QUESTIONNAIRE DU GROUPE DE TRAVAIL « TRANSITION ENERGETIQUE ET PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE »

Sébastien GOUTTEBEL : nous allons avoir un retour d'information sur le questionnaire qui a été adressé à toutes les collectivités. Le travail de fond justement qu'a fait la commission transition énergétique et production d'énergie renouvelable, constituée de 15 membres depuis le début et Florence va vous faire un petit retour rapide.

Florence LHERMET : Oui je fais juste un petit retour. Effectivement le nouvel exécutif a rapidement exprimé sa volonté de faire évoluer les compétences de TE63-SIEG vers la transition énergétique et la production d'énergies renouvelables. Un groupe de travail a été mis en place qui regroupe une quinzaine de membres du bureau. Nous sommes d'abord allés voir ce qui se faisait à l'extérieur, enfin chez nos voisins, dans l'Allier, dans la Vienne et dans la Loire. D'abord par visio, ensuite on est allés en présentiel dans la Loire et on a un peu identifié ce qu'ils faisaient, ce qu'ils faisaient bien et ce qu'on pourrait nous faire, en les imitant.

Et puis il nous a semblé important de retourner vers nos adhérents et de vous demander à vous qu'est-ce que vous attendiez de TE63 dans le développement des énergies renouvelables. Donc on a établi un petit questionnaire conjointement avec la commission communication. Ce questionnaire avait deux objectifs :

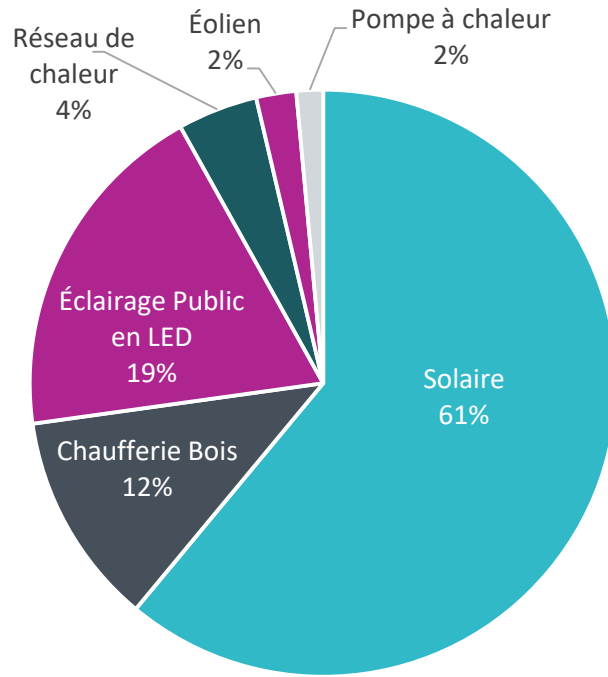
- Nous dire quel type d'accompagnement vous souhaitiez obtenir de la part du syndicat
- Quel type de projet(s) vous privilégiez dans vos communes.

Ce petit questionnaire a d'abord été envoyé sous format papier dans la Newsletter et puis ensuite par internet. Nous avons reçu 243 réponses. La plupart des communes nous ont dit qu'elles avaient déjà des projets de production énergétique et quel type de projet elles avaient

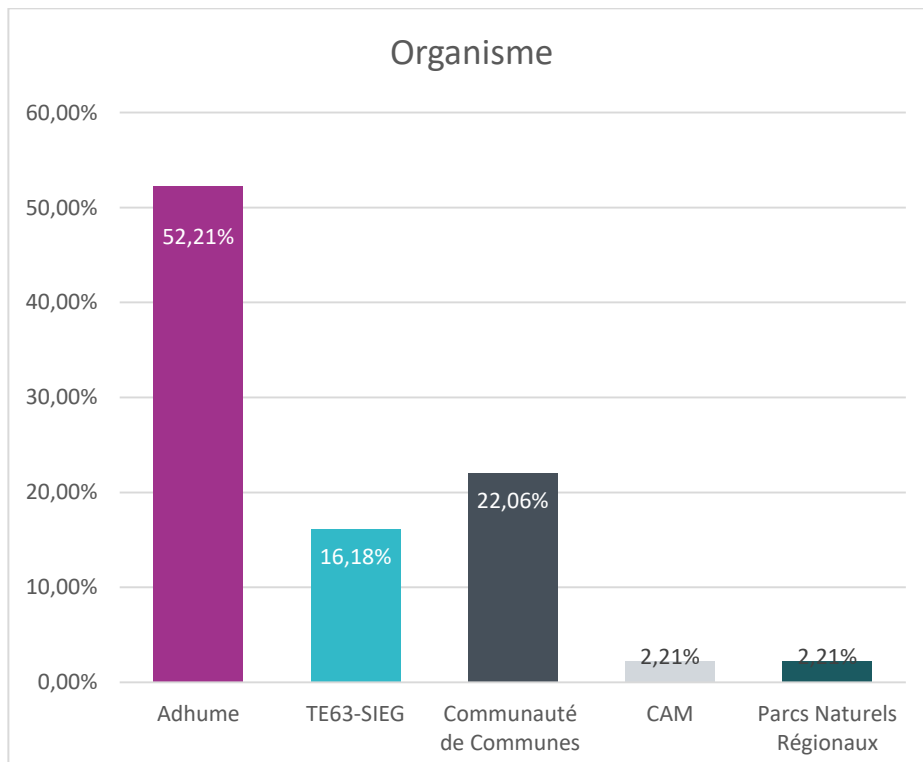
Pour initier sa démarche, le GT « Transition Énergétique et Production d'Énergies Renouvelables » a pris l'attache de ses voisins du SDE 03, du SIEL 42 et du syndicat Énergies Vienne ainsi que SERGIES. Elle s'est aussi rapprochée de l'ADUHME, du Conseil Départemental et du VALTOM pour partager ses ambitions et envisager des collaborations. On voit qu'il y a une grosse partie de solaire, une partie chaufferie bois et réseaux de chaleur, une partie sur l'éclairage public, vous aviez reçu un diagnostic de la part des équipes qui s'occupent de l'éclairage public qui a eu pas mal de réponses positives pour enclencher un petit peu la rénovation pour le renouvellement du parc de l'éclairage public, une partie pompe à chaleur et une toute petite partie sur l'éolien.



Types de projets engagés ou envisagés

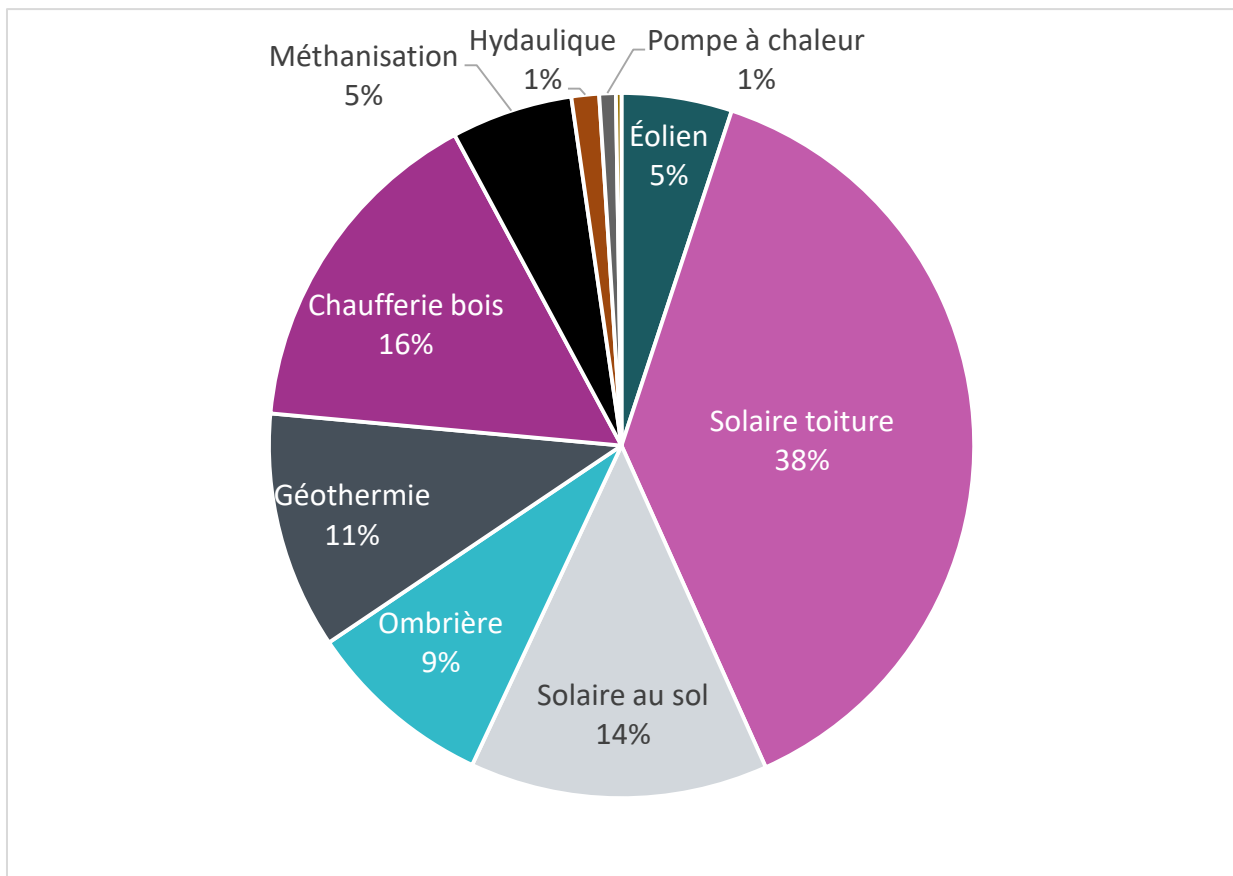


On vous demandait aussi qui vous accompagnait. On voit que l'ADHUME est très présente dans l'accompagnement sur le portage de ces projets. Une partie sur le TE63, on imagine fort bien que c'est sur la partie éclairage, les Communauté de Communes sont aussi présentes sur ces projets et après une petite partie CAM et Parcs Naturels Régionaux.

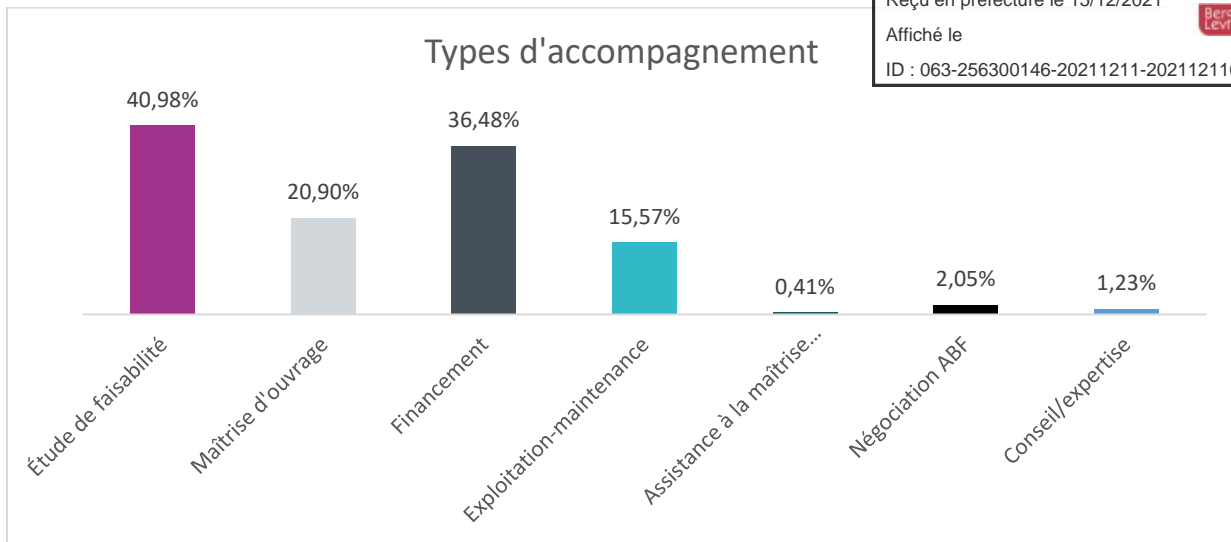


On vous a demandé les types de projets que vous souhaitiez. C'était important pour nous. L'idée ce n'est pas de faire de la géothermie si cela n'intéresse personne, donc nous nous avons déjà des idées mais il fallait qu'elles soient validées par vos attentes. Donc on confirme

que le solaire, le photovoltaïque est quelque chose qui vous intéresse particulièrement par exemple, on voit que quasi les 2/3 qu'entre le solaire en toiture et le solaire au sol et les ombrières des réponses sont orientées sur le photovoltaïque. On peut voir aussi que les chaufferies bois suivent de près, il y a aussi géothermie, méthanisation, pompe à chaleur mais tout le reste dans des proportions moindres donc si on doit identifier une orientation, ça va être quand même photovoltaïque et chaufferie bois, réseau de chaleur.



Les accompagnements attendus, et ça aussi c'était important, parce que nous derrière il va falloir que l'on mette des moyens humains et financiers pour vous accompagner et donc on voit que vous êtes soucieux d'avoir une étude de faisabilité même si on essaiera de ne pas marcher sur les pieds de l'ADHUME, puisque l'ADHUME est très présente dans l'accompagnement aujourd'hui de nos communes, une partie maîtrise d'ouvrage : ça aussi on sait que dans les petites communes il n'y a pas de service et donc que c'est important que vous soyez accompagnés. C'est quand même quelque chose qu'on avait identifié mais on en a la confirmation. Une grosse partie sur le financement, ça se fait ailleurs, donc on va réfléchir à comment pouvoir accompagner les collectivités sur le financement de ces projets-là et une partie aussi sur l'exploitation maintenance, ça aussi on l'a vu ailleurs, c'est faisable, et encore une fois il faudra voir comment on peut, petit à petit, augmenter nos moyens humains pour accompagner les collectivités dans l'exploitation et la maintenance des productions d'énergie renouvelable. Je passe la main à Rémi qui va finir la présentation.



Roger Jean MEALLET : Une réflexion sur le retour de questionnaires, je trouve que la partie de l'éolien est négligeable. Est-ce qu'on a une explication sur le fait que les gens s'intéressent de moins en moins à l'éolien ?

Rémi CHABRILLAT : Ça ne veut pas obligatoirement dire que les gens ne s'intéressent pas à l'éolien mais qu'ils considèrent qu'ils n'ont pas vocation, eux, à porter cela.

Florence LHERMET : C'est ça.

Roger Jean MEALLET : Donc l'explication elle est là, ce n'est pas les gens ne s'intéressent pas à l'éolien mais qu'ils considèrent qu'ils n'ont pas vocation, eux, à porter cela ? Je ne suis pas tout à fait sûr de la réponse.

Rémi CHABRILLAT : Pour compléter, l'enjeu c'était vraiment d'avoir un retour auprès de nos mandants pour voir les sujets sur lesquels il y avait des besoins et des attentes en termes d'accompagnement du syndicat. Effectivement, comme l'évoquait Florence, on était allé voir ce qu'avait fait un certain nombre de voisins. Dès le démarrage, il y a un an, quand on a sollicité vos votes pour prendre la main sur le syndicat, on avait tous évoqué l'importance de faire évoluer le syndicat et mieux prendre en compte le besoin des collectivités et particulièrement des communes rurales et particulièrement, comme l'évoquait Florence, celle qui n'ont pas de service en terme de transition énergétique. C'était extrêmement important, après avoir été voir les voisins, après avoir échangé entre nous au sein du groupe de travail, de ce qu'on imaginait comme potentialité de voir ce qu'attendait les collectivités. La bonne nouvelle pour nous c'est qu'on est très cohérents avec ce qui avait émergé et de ce qu'on a vu ailleurs et des échanges au sein du groupe, enfin je parle sous contrôle de la quinzaine de collègues ici présents qui y ont participé. C'est-à-dire que le sujet c'est principalement en terme de production d'électricité, le photovoltaïque, on l'a vu, en toiture d'abord, au sol, en ombrières. Le deuxième sujet cela peut être de la chaleur, on l'a vu, biomasse, géothermie et qu'en terme d'accompagnement, il y a un sujet financement, c'est clair, il y a un sujet conseil et étude de faisabilité, mais là, les études de faisabilité, c'est souvent confié à des bureaux d'étude avec un accompagnement et là-dessus, c'est un sujet comme on le sait que l'ADHUME est déjà très présente. L'enjeu c'est évidemment de développer une complémentarité des outils et de travailler ensemble, on a vu avec le Département sur le financement, avec l'ADHUME sur les questions de conseil et d'accompagnement des communes et qu'il faut vraiment arriver à articuler tout cela. Et sur les autres sujets : maîtrise d'ouvrage, exploitation maintenance cela prend une part importante et on a bien vu là aussi, ça été une des grandes innovations qu'a fait le syndicat de la Loire depuis une vingtaine d'année, c'est de développer, pour le compte de communes, de la maîtrise d'ouvrage déléguée, voir pour la construction d'équipement, voir même l'exploitation de ces équipements pour le compte de la collectivité.

Au bout de cela, cela pourrait nous amener à, pour la question de la chaleur, signer un contrat d'objectif territorial avec l'ADEME, puisque l'ADEME propose depuis quelques années déjà, à

des intercommunalités, voir à des syndicats départementaux, il y a des contrats avec l'ADEME de ce type, de déléguer au syndicat subventionner des projets des collectivités, en matière de biomasse, géothermie, petit réseau de chaleur, etc..., et y compris de déléguer au syndicat aussi des moyens financiers leur permettant de recruter du personnel pour assurer l'accompagnement, l'instruction des projets, etc... Donc, concernant la chaleur renouvelable, on pourrait signer un contrat d'objectif territorial avec l'ADEME. En ordre de grandeur, les premiers contacts que l'on a eus, cela pourrait nous permettre de financer entre 1 et 2 équivalents temps pleins au syndicat pour travailler avec vous sur ces sujets et puis sur le deuxième poste qui est clairement le photovoltaïque, globalement les énergies renouvelables électriques mais essentiellement porté avec ou pour le compte des communes, des projets photovoltaïque, à ce moment-là, cela peut vouloir dire porter des recrutements sur les ressources propres du syndicat, lesquelles sont boostées pour les années à venir par le renouvellement de convention avec ENEDIS, qui va permettre en gros d'avoir 2 M€ cash, puis 1 M€ sur les 6-7 années à venir, que l'on peut affecter à de nouvelles actions. Sur ce budget-là, une part, modeste bien sûr, pourrait être consacrée au recrutement de personnel pour de l'accompagnement sur le photovoltaïque, sachant qu'au fur et à mesure de l'avancement de projets, les projets photovoltaïque dont des projets faits et désignés pour rapporter de l'argent à ceux qui les portent, les collectivités et le syndicat avec elles et donc cela permettrait de développer au fur et à mesure de l'autofinancement sur cette partie-là. Voilà.

Sébastien GOUTTEBEL : Ce que vous ont expliqué effectivement Florence et Rémi et le travail de fond qui a pu être fait par Grégory, Vladimir et tout le groupe de travail, c'est que depuis un an effectivement, je crois qu'on a une ambition collective de se mettre dans la bonne temporalité de ce que pourrait faire le syndicat pour toutes les collectivités adhérentes. Ce retour est effectivement très intéressant et ne fait pas que confirmer ce qu'était notre ressenti mais on est bien maintenant dans quelque chose qui est bien du factuel et à nous de construire un modèle, puisqu'on s'est mis comme giga ambition de proposer quelque chose à l'assemblée du mois de décembre. On est déjà mi-octobre, ce sera peut-être en janvier puisque le vice-président aux finances dit que si nouvelles compétences il faut un équilibre financier. Parce que même si Rémi vous a expliqué qu'on allait avoir des bonus et cela peut paraître toujours des sommes très importantes mais il faut bien qu'on intègre à un moment un modèle économique pour toutes ces choses-là, qu'on intègre de la rentabilité pour être sûrs d'avoir un conseil pérenne et qu'on puisse se projeter dans l'avenir en étant tranquille sur ce que la structure va mettre en place pour les 10-15 ans à venir, sur le modèle économique, d'avoir des vrais retours sur investissement, d'avoir des vraies rentabilités et les discussions que l'on peut avoir avec le Département, c'est bien justement d'aller à l'efficacité dans l'intérêt des communes, ce n'est pas de monter des multi-structures, le but étant être le plus efficace. Donc on a prévu de retourner voir les collègues de l'Allier pour qu'ils nous parlent des modèles économiques, idem pour les collègues de la Loire justement qui ont de l'avance sur nous et des choses qui fonctionnent, donc on ne va pas réinventer la lune. C'est juste ce que je voulais vous dire en complément.

Florence LHERMET : Je voulais juste rajouter que le syndicat partait de rien, donc c'est facile d'écrire les choses. Le questionnaire n'a pas pour but d'écarter un projet plutôt qu'un autre, il était surtout là pour prioriser. C'est pas parce que aujourd'hui on fait du photovoltaïque et de la chaleur, que demain on ne fera pas de l'éolien si des gens sont intéressés ou de la méthanisation. Voilà l'idée ce n'était pas d'écarter un projet que ce soit bien clair. Si vous avez des projets comme cela, on essaiera de répondre à vos attentes mais il fallait une priorisation, parce qu'on part, encore une fois, de rien, on n'a pas les moyens humains aujourd'hui pour monter des projets et donc il faut y aller progressivement et autant y aller sur ce qui vous intéresse le plus.

Sébastien GOUTTEBEL : Derrière tout cela, moi je suis vraiment content de la tournure que cela prend. Je crois qu'on se l'est dit et malgré des visio infernales, je crois qu'on a tous une belle ambition et tous les territoires, ils y en a qui ont des PCAET, etc..., qui s'obligent déjà à rentrer dans ce champ là et si nous on peut construire les outils qui permettent au territoire et notamment aux territoires ruraux qui ont moins d'ingénierie de suivre la danse, ce serait quand même une très belle chose. Voilà pour ce point d'actualité.

11 - INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DE LA MODIFICATION DES STATUTS

Sébastien GOUTTEBEL : un petit point d'information sur l'avancement de la modification des statuts.

Par délibération du 24 juin 2021, le comité syndical a acté la modification des statuts portant sur :

- La modification du nom du SIEG en Territoire d'Energie Puy-de-Dôme
- La prise en compte de la fusion de certaines communes dans les Secteurs Intercommunaux d'Energies
- La modification du nom de certains Secteurs Intercommunaux d'Energie
- L'intégration des adhérents à la compétence IRVE

La consultation des membres a débuté le 15 juillet dernier.

Synthèse des retours des collectivités :

Compétence obligatoire :

Communes :

- 291 communes ont répondu favorablement représentant 216 088 habitants

Compétence optionnelle :

EPCI :

- 5 EPCI a répondu favorablement

Syndicat à vocation multiple :

- Aucun retour

Communes avec compétence optionnelle :

- 7 communes

La validation de la modification des statuts sera adoptée :

- Après les 3 mois de consultations des adhérents à savoir le 16 octobre 2021
- Ou si 50% des collectivités membres (222) représentant 66% de la population (444 523) délibèrent en faveur de la modification
- Ou si 66% des collectivités membres (293) représentant 50% de la population délibèrent en faveur de la modification

12 - INFORMATION SUR LES REUNIONS DE SECTEUR

Sébastien GOUTTEBEL : On a fait le tour en se répartissant les rôles, les Vice-Présidents, les membres du bureau se sont déplacés pour que je ne sois pas seul à faire le tour du territoire et rencontrer tous les délégués de secteurs. Ça a été important, parce que vous qui siégez au comité, il ne faut pas que les délégués de secteurs, qui pour certains vous ont élus, et pas que les communautés de communes ou la CAM qui vous ont mis en place, soient aussi des avancées de ce que l'on fait. Rapidement on s'est aperçus qu'il fallait réajuster le tir dès la deuxième réunion, en effet, à chaque fois qu'on fera un courrier à la mairie, le délégué de secteur sera au courant en même temps, pour permettre l'interface et la réaction justement entre le rôle important pour nous de la vision du territoire des délégués de secteurs et que ce dernier puisse bien travailler avec le maire, l'adjoint puisque tous les délégués de secteurs,

rare sont ceux qui sont Maire ou Adjoint. Les discussions ont été
suivant les territoires, ce ne sont pas toujours les mêmes sujets
ce qui fait la richesse des échanges et des discussions.

Cette année, les réunions de SIE se sont organisées de la manière suivante :

SECTEUR	DATE	HEURE	SIE	POP SIE	NB DELEGUES COMMUNAUX DU SECTEUR	NB DE DELEGUES DU SECTEUR AU SIEG	ADRESSE SALLE
1	Mardi 21/09/2021	10h00 - 12h00	AIGUEPERSE	21 152	26	4 (3) Elire 1 tit	AIGUEPERSE - Salle 7 - 153 Grande Rue - 63260 AIGUEPERSE
2		14h30 - 16h30	LEZOUX	19 628	16	4	LEZOUX - Salle Beige - Place J. Baptiste MOULIN - 63190 LEZOUX
3	Mercredi 22/09/2021	10h00 - 12h00	BILLOM	38 276	35	7	BILLOM - Salle n°1 - 1er étage - Rue Carnot - 63160 BILLOM
13		14h30 - 16h30	THIERS	26 126	28	5	THIERS - Salle Dosgilbert - 1 rue François Mitterrand - THIERS
6	Jeudi 30/09/2021	10h00 - 12h00	MONT-DORE	9 824	19	2	MUROL - Salle du Conseil Municipal - Place de l'hôtel de ville - MUROL
7		14h30 - 16h30	ROCHEFORT-MONTAGNE	12 691	26	3	ROCHEFORT-MONTAGNE - Ancienne salle de la mairie - Place de la Fontaine - 63210 ROCHEFORT MONTAGNE
8	Mercredi 06/10/2021	10h00 - 12h00	PONTAUMUR	12 162	36	3	PONTAUMUR - Salle des Fêtes - Place du Foirail - PONTAUMUR
3		14h30 - 16h30	ST ELOY LES MINES	16 473	35	3	ST ELOY LES MINES - Salle des Fêtes - 25 ave A. Briand - 63700 ST ELOY
10	Jeudi 07/10/2021	10h00 - 12h00	MANZAT	19 302	29	4	BLOT L'EGLISE - Salle des Fêtes - Le Bourg - 63440 BLOT L'EGLISE
11		14h30 - 16h30	RIOM	68 733	41	12 Elire 1 sup	ENVAL - Salle Espace Culturel - 2 rue des Ecoles - 63530 ENVAL
5	Mardi 12/10/2021	10h00 - 12h00	ISSOIRE	57 414	94	10	ORBEIL - Salle des fêtes du Chauffour - Chemin d'Ybois - 63500 ORBEIL
12		14h30 - 16h30	VEYRE-MONTON	41 334	32	7 (6) Elire 1 tit et 2 sup	VEYRE-MONTON - salle des Tilleuls - Rue des Grands Cros - 63960 VEYRE MONTON

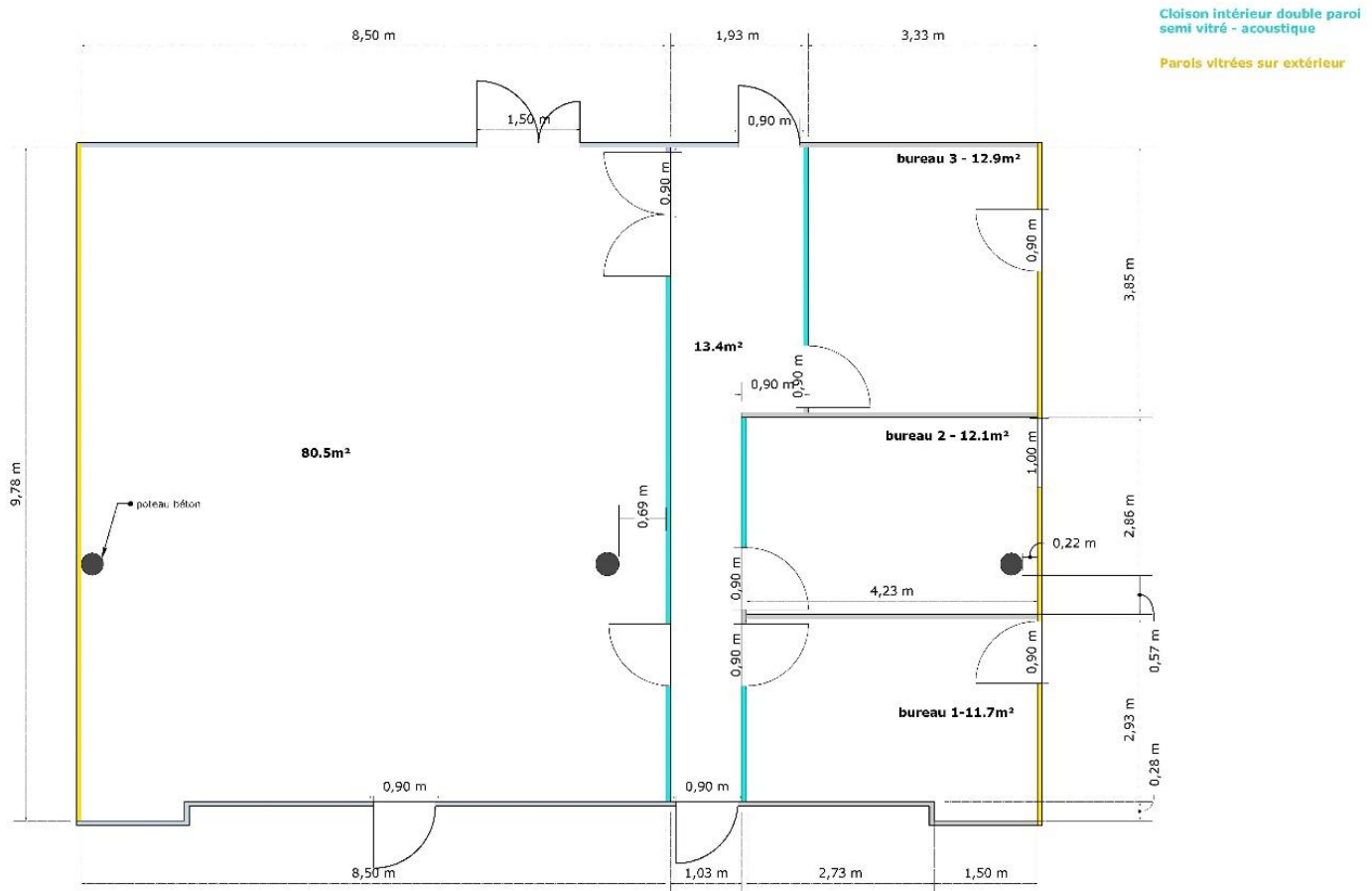
Lundi matin nous allons à Ambert et mardi, on en fait une spécifique pour les délégués métropolitain et on aura fait le tour de tout le département. Mais ces échanges sont très riches, cela permet de parler des travaux, de parler des entreprises, ça permet de parler des besoins du territoire et du rôle que l'on a à y mettre aussi sur ces délégués parce que je n'ai pas envie d'aller une fois par an voir les délégués de secteur pour leur faire « la messe ». Ce ne serait pas super chouette sur le rôle qu'ils peuvent avoir pour nous et notre territoire. Voilà sur ce petit point d'information mais d'une grande richesse sur les interactions que ce

soit pour nous ou pour ENEDIS qui était présent à nos côtés, à essayer de mettre plus de méthode et d'interaction avec eux.

4	Lundi 18/10/2021	10h00 - 12h00	AMBERT	28 697	60	5	AMBERT - Salle Valeyre - Valeyre - 63600 AMBERT
	Mardi 19/10/2021	14h30 - 19h00	CAM+SEU	57 414	55 - 19	55 - 1	AUDITORIUM 22 - 22 allée Alan Turing 63000 CLERMONT-FERRAND

12 - INFORMATION SUR LES TRAVAUX DANS LA SALLE DE REUNION

Sébastien GOUTTEBEL : Information sur les travaux dans les locaux. Tout de suite on a une grande salle de réunion, pour ceux qui viennent aux réunions de bureau. Dans cette grande salle de réunion on va faire 3 bureaux, un couloir de circulation. Voilà le plan d'aménagement qui est prévu :



Plan d'aménagement / cloisonnement - Bureau SIEG -
(Ces plans ne sont pas des plans d'exécution et ne peuvent pas être utilisés pour la construction de l'ouvrage)

Echelle 1/50

On en profite en même temps pour revoir l'éclairage, pour passer en LED, avec des zones qui vont se déclencher automatiquement. Voilà ce qui est prévu de faire pour les bureaux parce qu'actuellement Lucie fait, tout de suite, du camping dans mon bureau, on a aussi un alternant, on a aussi Lilian qui est tout seul derrière un paravent et il faut que l'on donne des bureaux à nos collaborateurs pour qu'ils soient tranquilles et le plus efficace possible. Parce que lorsque nous faisons 2h30 de réunion dans la salle à discuter, et que Lilian, qui est derrière

les paravents, ce n'est pas très efficace pour lui pour travailler d'inversement, quand on doit travailler, si Lilian est au téléphone d n'est pas fabuleuse et vous avez les lots qui sont prévus avec les entreprises qui ont candidatées.

Résultats des consultations :

AMENAGEMENT DE 3 BUREAUX SALLE DE REUNION ET REFECTION DE L'ECLAIRAGE DANS TOUS LES BUREAUX ET TOUTES LES ANNEXES DU PLATEAUX					
LOT ELEC					
CM ELEC		ENTREPRISE PERETTI		EC-ENERGIES	
AMENAGEMENT BUREAUX		AMENAGEMENT BUREAUX		AMENAGEMENT BUREAUX	
BUREAUX	2 941,86 €	BUREAUX		BUREAUX	1 993,23
CIRCULATION	659,98 €	CIRCULATION		CIRCULATION	208,00
SALLE DE REUNION	2 188,50 €	SALLE DE REUNION		SALLE DE REUNION	842,00
DEPOSE ET STOCKAGE	305,40 €	DEPOSE ET STOCKAGE		DEPOSE ET STOCKAGE	436,00
TOTAL 1 Aménagement bureaux	6 095,74 €	TOTAL 1 Aménagement bureaux	11 218,89 €	TOTAL 1 Aménagement bureaux	3 479,23
REFECTION LOCAUX EXISTANTS		REFECTION LOCAUX EXISTANTS		REFECTION LOCAUX EXISTANTS	
BUREAUX	18 758,25 €	BUREAUX	27 313,50 €	BUREAUX	12 598,20
ACCUEIL	346,90 €	ACCUEIL	616,00 €	ACCUEIL	524,46
SANITAIRES	2 803,15 €	SANITAIRES	3 789,05 €	SANITAIRES	1 529,20
CIRCULATIONS	12 498,64 €	CIRCULATIONS	14 795,53 €	CIRCULATIONS	6 957,20
ARCHIVES CUISINES ET AUTRES	3 126,75 €	ARCHIVES CUISINES ET AUTRES	4 432,86 €	ARCHIVES CUISINES ET AUTRES	3 464,02
TOTAL 2 Aménagement existants	37 533,69 €	TOTAL 2 Aménagement existants	50 946,94 €	TOTAL 2 Aménagement existants	25 073,08
		variante DALLE 600X600	-24 024,07 €	variante DALLE 600X600	
		VARIANTE DALLE BETA	14 943,24 €	VARIANTE DALLE BETA	
TOTAL GENERAL PLATEAU H.T.	43 629,43 €	TOTAL GENERAL PLATEAU H.T.	53 085,00 €	TOTAL GENERAL PLATEAU H.T.	28 552,31
TVA	8 725,89 €	TVA	10 617,00 €	TVA	5 710,46
TOTAL GENERAL PLATEAU T.T.	52 355,32 €	TOTAL GENERAL PLATEAU T.T.C.	63 702,00 €	TOTAL GENERAL PLATEAU T.T.C.	34 262,77

AMENAGEMENT DE 3 BUREAUX SALLE DE REUNION ET REFECTION DE L'ECLAIRAGE DANS TOUS LES BUREAUX ET TOUTES LES ANNEXES DU PLATEAUX					
LOT PLACO					
COUTAREL S.A.		ENTREPRISE PERETTI		ENTREPRISE VERIFERME	
AMENAGEMENT BUREAUX		AMENAGEMENT BUREAUX		AMENAGEMENT BUREAUX	
Cloison amovible CLIPPER	12 778,90 €	Cloison amovible	15 856,14 €	Cloison amovible	15 050,00 €
Dalles faux plafonds	387,04 €	Dalles faux plafonds		Dalles faux plafonds	1 062,00 €
Fourniture et pose vitrophanie	198,44 €	Fourniture et pose vitrophanie	2 953,27 €	Fourniture et pose vitrophanie	1 635,00 €
Fourniture et pose stores bureau sur terras	2 921,48 €	Fourniture et pose stores bureau sur terras	1 472,33 €	Fourniture et pose stores bureau sur terras	2 007,00 €
Fourniture et poste stores SR	1 231,28 €	Fourniture et poste stores SR		Fourniture et poste stores SR	
		Netoyage des locaux	517,34 €	Netoyage des locaux, approvisionnement	810,00 €
Barrière acoustique en plénum	706,88 €			Barrière acoustique	790,50 €
TOTAL GENERAL PLATEAU H.T.	18 224,02 €	TOTAL GENERAL PLATEAU H.T.	20 799,08 €	TOTAL GENERAL PLATEAU H.T.	21 354,50 €
TVA	3 644,80 €	TVA	4 159,82 €	TVA	4 270,90 €
TOTAL GENERAL PLATEAU T.T.C.	21 868,82 €	TOTAL GENERAL PLATEAU T.T.C.	24 958,90 €	TOTAL GENERAL PLATEAU T.T.C.	25 625,40 €

Et si je ne me trompe pas il y a une réunion de prévue mardi matin. Il y a une réunion avec les entreprises qui ont été retenues, on a pris les moins chères et les plus en compétences à travailler pour nous. On en profite aussi pour ne pas refaire que l'éclairage LED dans les bureaux, de refaire l'éclairage sur tout le plateau et tous les bureaux pour ceux qui

connaissent mais il faut bien que l'on se dote de bureaux. Voilà consultations.

Continuer de vous parler d'interaction, les services de la DDT sont venus nous rencontrer pour parler et on leur a fait un point d'actualité, ce n'est pas à l'ordre du jour aujourd'hui, mais on a fait un point d'actualité de nos ambitions partagées sur le côté énergie renouvelable. Donc la DDT nous a expliquée qu'ils travaillaient à l'échelle AURA sur la mise en place d'une chartre d'utilisation des sols pour éviter de faire des champs de panneaux photovoltaïque sur des terres agricoles et je crois qu'on est tous d'accord sur le sujet : ce n'est pas le but, mais la DDT nous a prévenu de cela et donc on va continuer de travailler avec les services de l'Etat, avec la Préfecture, avec le département. J'ai prévu de rencontrer l'exécutif régional pour faire un point au niveau de la région de ce que font les syndicats, donc on en reparlera aussi avec les collègues de TEARA pour que l'on puisse créer cette interaction avec la région AURA et on voit bien que l'on est dans un monde qui bouge vite. Vous le vivez tous au quotidien, c'est la culture de l'appel à projet, on en a parlé dans le cadre du plan France Relance mais il faut tout le temps aller plus vite, plus vite.

Un petit focus sur un volet : Quand on fait les réunions de secteur, on a fait un livret de présentation des un an d'actualités. Je vous le ferai renvoyer par mail à tous les délégués titulaires et suppléants parce que cela fait un petit pense-bête. Vous rappeler que dans le cadre des contrats de relance et de transition énergétique, on est en train d'obtenir de la préfecture qu'on puisse mettre dans les CRTE pour l'éclairage public, qui pourrait nous conduire à avoir des aides, mais on se gendarme depuis des mois et des mois pour que l'on puisse exister au travers des CRTE. Là il y a un volet où l'on peut agir assez vite sur l'éclairage public. Cela permet de parler de la trame noire et d'une étude qui a été faite par le Parc des Volcans sur l'extinction de l'éclairage la nuit et la prise en compte de la biodiversité. Le même élément va nous être restitué à l'échelle du département, donc on vous refera aussi une présentation sur les territoires. Sur ce volet-là, j'étais au CEREMA, c'est le centre d'études de l'Etat, qui s'appelait avant le laboratoire des Ponts et Chaussées et sur l'éclairage public, il y a une notion qu'il faudra qu'on intègre sur la sécurisation des déplacements : cela peut être à des carrefours particuliers etc..., au-delà de dire on fait de l'abaissement, on peut faire de la coupure la nuit mais cela peut être un focus dans les évolutions des conseils que l'on va conduire pour vous, pour être sûr dans des milieux péri-urbains ou des milieux même ruraux qui peuvent être un peu particulier, d'intégrer cette notion-là à terme. Couper l'éclairage, c'est bien cela fait faire des économies et protège la biodiversité mais derrière il y a le côté sécurisation du déplacement qu'il faut que l'on intègre dans nos différents conseils. J'ai demandé au CEREMA qu'il puisse y avoir des webinaires pour les collaborateurs.

Voilà pour nos interactions du moment. Je dirai qu'avec tous les partenaires avec lesquels nous travaillons, les signaux sont vraiment au vert, on arrive à trouver du consensus surtout dans l'intérêt des territoires. C'est bien que vous le sachiez, que vous l'entendiez et il n'y a aucune opposition effectivement entre les politiques que peuvent avoir la région, le département et nos souhaits au niveau du syndicat. Voilà sur cette partie-là.

Question inaudible.

Sébastien GOUTTEBEL : ou venir au syndicat ou appeler les collaborateurs qui peuvent se déplacer en commune et c'est même le but, cela permet aussi d'aller directement sur le terrain. C'est ce qui se fait dans la pratique, n'hésitez pas. Et sur les livrets qu'on vous renverra par format informatique, vous avez les coordonnées de tout le monde : de l'exécutif, des collaborateurs, vous avez les mails, les téléphones et là aussi votre rôle est important, c'est de nous faire de remonter de terrains quand il y a des choses qui vont bien et d'autres qui vont moins bien ou des questions d'actualité.

Pour conclure, vous dire qu'on est en pleine renégociation des entreprises qui travaillent pour nous. On ouvre les plis fin octobre et on choisit les entreprises le 4 novembre avec la commission d'appel d'offre. Donc juste vous rappeler que peut être en début d'année, les mêmes entreprises qui travaillaient pour vous, il y aura peut-être des changements puisque dans la vie, il n'y a rien d'écrit. On a invité, lors des rencontres que j'ai pu faire avec tous les chefs d'entreprises, à bien répondre aux cahiers des charges et à s'appliquer sur la façon

dont ils voyaient le travail qu'ils allaient conduire pour nous pour l'intérêt des communes et du territoire.
Pour ma part, j'ai fini pour ce matin.

Questions diverses :

Aurélio MACIAN : Bonjour à tous, je suis Aurélio MACIAN, adjoint à Pont-du-Château. Je me permets de revenir sur l'éclairage public. Vous êtes venus nous voir à la commune pour nous présenter le diagnostic énergétique et moi j'ai une question qui est toute simple, c'est qu'avant de faire de la transition énergétique, on est obligé de faire des mises en sécurité de poteaux, sécurisation des personnes et mise en conformité des armoires de commandes et tout ça pour une modique somme d'une centaine de milliers d'euros. Est-ce que le SIEG a prévu une participation, une côte mal taillée, quelque chose qui pourrait aider les collectivités, parce que vous vous doutez bien qu'une commune qui a une CLECTE, elle ne gère pas son argent comme elle voudrait, elle ne peut pas investir comme elle le souhaite. Si aujourd'hui on doit déjà mettre 170 000 + 125 000, je ne vais pas changer les ampoules tout de suite parce que sinon je ne ferai rien d'autre. Donc je voulais savoir s'il était prévu, de la part de TE63, une participation exceptionnelle dans ce cas de figure ?

Sébastien GOUTTEBEL : alors on a un vrai sujet de fond effectivement sur les communes de la métropole et comme pour la CLECTE, la commission locale des transferts de charge, comme tout cela était basé sur les taux d'investissement réalisés l'année d'avant, maintenant, on se retrouve, sur certaines communes d'être un peu contraint par rapport aux sommes que les services de la métropole peuvent dire « vous avez droit à tant de tirage etc... ». Il y a un travail qui a commencé à se faire en interne avec les services de la métropole pour trouver un bon équilibre dans l'intérêt des communes, à savoir que la métropole a dit que le but n'était pas d'embêter les communes et le but du syndicat n'est pas d'embêter les communes non plus. Mais il y a un vrai sujet sur la métropole, où les communes n'ont plus forcément la main sur les taux d'investissement annuel et qui nous « pénalise » pour l'action et l'interaction. Donc on va essayer de trouver une solution le plus rapidement possible mais justement sur la particularité de la métropole. Est-ce que cela répond à une partie de ta question ? Parce que là tout de suite, on n'avait pas forcément prévu de financements dédiés mais cela va faire partie du travail avec la métropole.

Aurélio MACIAN : aujourd'hui, par rapport à ce diagnostic qui a été fait, on a un devoir de responsabilité, nous les élus, c'est-à-dire de mettre en conformité au moins à la terre, les poteaux qui ne le sont pas. Je ne sais pas pourquoi ils n'ont pas été mis à la terre dès le départ mais on ne va pas revenir sur le passé. Ce que je veux dire c'est qu'il va en falloir parler très vite de qui fait quoi et comment parce qu'une prise en charge de 100 000 € ce n'est pas rien. Imaginons qu'il y ait un accident sur un support, aujourd'hui où l'on parle de ça et le début de l'année prochaine, les responsabilités seront cherchées.

Sébastien GOUTTEBEL : Sébastien, si tu veux compléter ? Effectivement, le transfert de la compétence de la métropole nous crée un problème et la même commande de la métropole, puisque c'est la métropole qui a demandé au syndicat d'aller voir chaque commune pour leur faire la présentation, de façon individuelle. On aurait pu faire une présentation unique, à la taille de la métropole, l'éclairage public c'est ça, par quoi vous souhaitez attaquer ? Quels secteurs ?...et il nous a bien été demandé au syndicat de faire un point spécifique par commune en déclinaison. Donc maintenant c'est normal que la question remonte dans l'autre sens puisqu'on a fait une présentation par commune, à la demande de la métropole et à nous de trouver la bonne articulation.

Rémi CHABRILLAT : peut-être un complément : on a mardi prochain, dans la série réunion de secteur, on a prévu une réunion éclairage public métro, donc pour ceux qui peuvent s'y rendre, cela peut être un moment pour approfondir cette discussion là et de réfléchir ensemble à des solutions.

Dominique BANNIER : A ce sujet-là, j'adhère complètement à ce que dit mon collègue de Pont-du-Château et notre soucis, je l'ai fait remonter lors de la dernière réunion des maires du pôle du BEDAT, on m'a demandé de faire remonter que dans le cadre de la rénovation de

cet éclairage, on trouvait que les coûts étaient très élevés. Pourquoi cette mise à la norme tout d'un coup ? Financé de cette façon ? Pourquoi cela n'a pas été fait au départ ? Il y a un vrai sujet. Et on a la même réaction que notre collègue pour dire oui on va la faire la rénovation, la mise à la norme, la sécurisation parce qu'il faut le faire, on trouve cela très cher. Par contre, pour ce qui est du changement d'ampoules, on n'a aucun retour vu l'investissement qui est sérieusement élevé, on attendra. Donc il y a effectivement des incohérences : on est d'accord pour le faire, on trouve le coût trop élevé.

Sébastien GOUTTEBEL : On a déjà eu des remontées au bureau, d'où la réunion spécifique avec la CAM sur l'éclairage public. C'est ce qu'a dit Rémi, la semaine prochaine on a complété la réunion de secteur par ce volet là pour essayer de trouver des solutions. On voit bien qu'on a tous une responsabilité, je ne vais pas faire l'histoire du avant, mais effectivement les comités de transfert de charges ont validé des éléments et sans trahir de secret, il y a de telles différences de niveaux d'investissement qui ont pu être faits par certaines communes et d'autres pas, que derrière, celles qui étaient un peu en retard, maintenant on des gros besoins de mises aux normes mais non pas les sommes pré-fléchées en face. On a un sujet vraiment métropolitain.

Dominique BANNIER : et puis il y a une question sur le coût de prestation vraiment.

Bernard VILLEBRUN : On avait évoqué aussi le fait qu'on avait une présentation des coûts de rénovation et de mise en sécurité vis-à-vis des personnes mais sans avoir réellement le détail, c'est-à-dire, pour résumer, il y en a c'est 25 000 €, d'autres 50 000 €, d'autres 100 000 € mais c'est des sommes rondes déjà, ce qui paraît vraiment curieux et sans avoir le détail de ce qui va se faire. Voilà, on nous dit qu'il y a 50 000 € à mettre dans la sécurisation des personnes, on peut se poser la question pourquoi depuis des années que les entreprises qui travaillent sur les supports n'étaient toujours pas mis à la terre et ensuite on voudrait savoir lesquels ne sont pas mis à la terre parce que pour 50 000 €, cela doit en représenter quelques un quand même, et on a aucun détail là-dessus.

Patrick AMBLARD : Si c'est une faute professionnelle qui a été commise par l'entreprise au moment de l'installation, c'est un sujet que j'ai très envie de développer sur ma commune, je veux faire du 100% LED, je veux éclairer tout le temps, donc quand on va venir à parler des poteaux LED, j'espère qu'on ne va pas me parler d'une mise en conformité de poteaux qui n'a pas été fait correctement par l'entreprise pour gagner de l'argent, peut-être plus et où on va me demander de payer, parce que nous, nous n'aurons pas les moyens, on est une toute petite commune avec de tous petits budgets. On est 434 habitants ou 450 habitants, il n'y a pas les moyens d'investir là-dedans parce que l'entreprise a « merdé en gros ». Donc j'espère qu'il y aura une réponse et que les entreprises qui ont mal fait, feront.

Intervention non identifiée : c'est vrai que c'est bien que cela réagisse parce qu'il y a eu plusieurs réunions avec la métropole et le SIEG sur ce sujet-là. Il y a eu une présentation globale à la métropole, il y a eu des présentations par secteurs, et on a rencontrés nous les représentants du SIEG et de la métropole, donc je crois que les choses sont assez claires. C'est vrai que la question du avant, on ne va pas la débattre, mais ce serait pas mal qu'il y ait un petit bout de projecteur là-dessus en interne chez vous et avec la métropole parce qu'est assez surprenant, voir même assez incroyable des risques énormes qui sont pris actuellement et on est sachant. Pour les élus, on les mets au courant, pour la métropole, c'est dans le camp de la métropole. Donc, si c'est des problèmes de sécurité, il va bien falloir les lancer mais cela impacte directement les CLECTE. Ce qu'il y a, c'est qu'il y a des communes qui vont lancer des travaux parce qu'il y a une prise en compte, comme nous, nous allons lancer les travaux parce qu'on ne veut pas rester avec un réseau qui n'est pas aux normes. Ce qu'il faudrait, c'est qu'il y ait une réflexion globale SIEG METROPOLE et que les communes qui ont lancé les travaux en premier se trouvent à la suite pénalisées pour des accords futurs. Donc c'est une vraie question à débattre entre le SIEG et la METROPOLE. Les communes sont au milieu, constatent et qui n'a pas fait le boulot en amont : les communes, le SIEG, les entreprises, peu importe mais cela impacte fortement les CLECTE qui sont déjà pas fortes. La deuxième question c'est le retour, et là aussi, c'est une politique métropolitaine qui va concerner les communes, si on met des équipements LED, il va y avoir des économies de

fallu, être plus regardant, plus précis. Je ne veux pas tirer la pierre sur qui que ce soit, n'est pas dans ce constat-là, il y a des situations très diverses, je crois qu'il était nécessaire que l'on fasse un point d'arrêt des situations du patrimoine d'éclairage public dans le Puy-de-Dôme, qui, même s'il est critiquable sur sa qualité, reste tout de même un patrimoine globalement bien géré et l'idée c'était d'exposer les enjeux, que ce soient des enjeux de problématique, de sécurité des biens et des personnes mais aussi des enjeux de prospective de rénovation énergétique et d'amélioration du patrimoine. Après sur les points de détails, il faut que chaque commune fasse le point avec Monsieur KARABULUT, Monsieur BLEUSET, Monsieur MORALES ou Monsieur GATI pour comprendre pourquoi on n'a pas fait cela plus tôt, qu'est ce qui s'est passé ? Qu'est-ce qu'on a loupé ? Les communes de Blanzat et de Pont-de-Château, je les connais bien parce qu'il y a quelques années, c'est moi qui les gérait en direct et je sais à quel type de patrimoine on a à faire. Je connais aussi les forces et les faiblesses de ces territoires péri-urbains avec les constructions de réseaux qui se sont faits au gré des lotissements aussi, voilà. Après je ne veux pas faire de cas particulier mais revenez vers les équipes éclairage, ils détailleront cela avec vous.

Question sans micro.

Sébastien PICOT : Pour la réattribution des marchés, vous voulez dire, vis-à-vis des entreprises ?

Question sans micro.

Sébastien PICOT : Alors je vous rejoins. On essaye de prendre des entreprises qui sont capables de réaliser les travaux que l'on fait exécuter. Après c'est un trinôme entre la maîtrise d'ouvrage, la collectivité du territoire sur lequel on fait les travaux et l'entreprise qui réalise les travaux pour notre compte. Et ce trinôme-là doit être fort pour obtenir des travaux de qualité, exécuté sur un territoire. Ce n'est pas tout le temps la faute de l'entreprise, cela peut être un problème de maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre, après je ne fais pas de procès d'intention ici, j'espère que l'on retiendra les entreprises qui sont capables de travailler pour notre compte.

Aurélio MACIAN : Oui, j'entends ce que tu viens de nous dire. Depuis ce matin, on est là, on parle d'IRVE, de voitures électriques, on parle de plein de choses que l'on n'entendait pas parler il y a quelques années dans cette assemblée.

Aujourd'hui et c'est pour cela que j'ai voulu tirer la sonnette d'alarme, quand on parle d'éclairage public, c'est quelque chose qui était une avance, il y a quelques années dans les communes. Aujourd'hui quand je reçois un diagnostic et qu'on m'alerte sur de la sécurité des personnes, sur la mise en sécurité d'armoires et avec les montants qu'on nous affiche aujourd'hui, moi, mon interrogation c'est de dire : je ne peux pas travailler pour la transition énergétique parce que j'ai déjà tellement de choses à faire. Pour remettre mon réseau en conformité, comment voulez-vous que je change les ampoules ? Donc l'idée, ce que j'aimerais aujourd'hui c'est qu'on se dise tous ici, c'est qu'est-ce qu'on fait pour résoudre, parce que là on parle des communes de la métropole mais il y a des petites communes qui ont aussi des problèmes de poteaux pas à la terre, est-ce qu'il ne faudrait pas faire un diagnostic de l'étendue des dégâts sur le Puy-de-Dôme, de se dire : il faut peut-être résorber déjà ce problème-là pour que les communes puissent faire de la transition énergétique et changer leur appareillage par du LED. Après, les communes, elles iront changer leurs éclairages par du LED et on fera des économies. Dans une réunion de secteur, ou j'étais avec toi Sébastien, on a entendu des gens qui étaient super contents parce qu'ils avaient fait 30% d'économies sur leur éclairage public en un an en passant en LED.

Comment voulez-vous que nous, en investissant 250 000 € par emprunt pendant 4 ans, on fasse du LED. On ne fera pas de LED à Pont-du Château. Donc il faut vraiment qu'on se mette autour d'une table et qu'on discute du comment on arrive à s'en sortir ?

Christian DURANTIN : Je voulais revenir sur l'attribution des marchés parce que nous, on a eu la réunion avec Monsieur KARABULUT et l'Entreprise Electrique sur la même problématique que partout ailleurs. Là où c'est inquiétant, c'est qu'on a quand même fait des tranches de rénovation, 4 sur 5 pour l'instant à Beaumont et que l'on trouve des non-conformités sur les tranches sur lesquelles on a travaillé. Donc c'est quand même dommageable et je trouve qu'il faudrait vraiment finir une tranche correctement. Si on a des problèmes de normes sur la tranche qu'on est en train de rénover d'un point de vue d'éclairage, d'en profiter pour

remettre les armoires à la norme. On croyait qu'on était bien là-
non, que l'on a des belles ampoules mais l'armoire au pied n'est
est prêt à tomber.

Sébastien GOUTTEBEL : J'ai entendu effectivement toutes ces remarques, ce que disait Aurélio, on a bien un sujet global, parce qu'effectivement, le focus qui a été fait sur l'éclairage et il fallait qu'on le fasse. Il faut bien qu'on ait un état des lieux du patrimoine qui nous appartient, je vous rappelle que c'est plus de 140 000 points lumineux à l'échelle du département, c'est assez fou, donc effectivement, il faut que l'on puisse se poser toutes les questions qui ont été soulevées par Aurélio et collégialement ce matin.

Vous voyez bien qu'effectivement on a parlé de bornes de recharge, de transition énergétique mais j'aurais peut-être dû le rappeler, c'est sans oublier, et quand je vous disais nouveau budget, nouvelle articulation économique, ce n'est pas pour faire moins sur l'électrification rurale, sur la résorption des réseaux défaillants sur l'éclairage public. Je n'ai jamais dit qu'on enlèverait à Pierre, Paul, Jacques pour faire du nouveau. Cela permet de le repréciser, on est bien sur cette interaction-là aussi, on veut conforter tout ce qu'on sait faire sur l'éclairage, les réseaux et ainsi de suite, avec l'aide de notre délégataire, mais ce n'est pas parce qu'on veut prendre des nouvelles compétences, qu'on fera moins bien le reste. Et c'est important effectivement, ce qu'on disait avec Florence tout à l'heure en aparté, c'est de faire des réunions en présentiel. Toutes ces réunions en visio qui nous ont pourri la vie, qui permettaient de faire que des SMS, etc... ce qui est important ce sont ces échanges et vous voyez bien que quelques-uns qui se sont interpellés, qu'on est bien avec un sujet global à l'échelle du département et la représentativité que vous avez-là aujourd'hui et que vous avez dans vos territoires, on est bien sur ces sujets globales, c'est le travail même de notre syndicat de travailler pour tout le monde et de trouver les bonnes articulations techniques et financières. Alors après, moi, le pourquoi du comment de l'histoire, je ne sais pas faire et je poserai les questions mais pour le secteur métropolitain, mardi, on ré aborde le sujet et on vous tiendra aussi informés des discussions avec la métropole sur ce sujet-là.

D'autres interventions ? D'autres questions ?

Merci à tous d'avoir fait le déplacement ce matin et merci pour ce quorum.

Fin de la séance à 12H15